

---

# MÉMORIAL

## DES

### SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA VILLE DE GENÈVE

---

Soixante-deuxième séance – Samedi 25 mai 2002, à 8 h

**Présidence de M. Pierre Losio, président**

La séance est ouverte à 8 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Pierre Muller, Alain Vaissade*, conseillers administratifs, *MM. Roger Deneys, Sacha Ding, Jean-Louis Fazio, René Grand, M<sup>me</sup> Aline Gualeni, MM. Jean-Marc Guscetti, Jean-Marie Hainaut, Guy Jousson, Roman Juon, M<sup>me</sup> Virginie Keller Lopez, MM. Peter Pirkl, Georges Queloz, M<sup>me</sup> Melissa Rebetez, M. Pierre Reichenbach* et *M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, et *M. Christian Ferrazino*, conseiller administratif.

#### CONVOCATION

Par lettre du 30 avril 2002, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 14 mai et mercredi 15 mai 2002, à 17 h et 20 h 30, et samedi 25 mai 2002, à 8 h et 10 h.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Manuel Tornare, maire.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous savez que la Ville de Genève et la Ville de Paris ont signé hier une convention de collaboration portant sur les domaines de la culture, du social, de l'environnement et de l'économie. La première action à laquelle cet accord donnera lieu consistera à accueillir Paris comme invité d'honneur à la Foire de Genève 2002. Paris y aura un stand pour la première fois dans l'histoire de la Foire de Genève, qui fête cette année ses 50 ans. En 2003, la Ville de Genève sera invitée d'honneur à la Foire de Paris, qui est extrêmement importante et où elle présentera Genève Tourisme, la Chambre genevoise de l'agriculture et les industries genevoises. Dans l'immédiat, c'est la première concrétisation de cet accord-cadre entre la Ville de Paris et la Ville de Genève, à la suite de la visite de Bertrand Delanoë à Genève, en novembre 2001.

Ma deuxième communication concerne l'hommage rendu par le Conseil administratif et le Conseil municipal aux brigadistes suisses qui se sont engagés pendant la Guerre civile espagnole de 1936 à 1939 pour la démocratie, c'est-à-dire la République. A 16 h aura lieu au Palais Eynard une réception en présence de survivants, avec un discours des autorités municipales et également des représentants des brigadistes. Il y aura aussi de la musique espagnole. Hier, nous avons déjà vu à 20 h 15 le film de Richard Dindo intitulé «Des Suisses dans la guerre d'Espagne» et aujourd'hui, à partir de 18 h, aura lieu à la Maison des arts du Grütli la présentation de l'ouvrage «Les combattants suisses en Espagne républicaine 1936-1939» par ses auteurs. A 18 h 45, il y aura un débat animé par un journaliste, et, à 19 h 30, la projection du film «La Suisse et la guerre d'Espagne» de notre collègue Daniel Künzi, qui sera présent à cette occasion. La projection sera suivie d'une discussion.

Il nous a paru normal de réhabiliter ces brigadistes suisses, comme l'a fait le roi d'Espagne, Juan Carlos. En effet, vous savez que, maintenant, dans toutes les villes espagnoles, que ce soit Barcelone, Madrid ou d'autres, se trouvent des monuments érigés en hommage à ces brigadistes, non seulement suisses, mais membres des Brigades internationales. Le roi a été plus généreux que le conseiller fédéral concerné.

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Nous excusons l'absence de M. le conseiller administratif Alain Vaissade. Nous avons reçu une lettre du Syndicat du personnel des transports, qui en demande lecture. Je prie donc M. Lathion de bien vouloir vous lire cette lettre.

*Lecture de la lettre:*

Genève, le 23 mai 2002

*Objet:* Suppression de la présence d'agents de la police municipale ou de la gendarmerie dans les rues à accès réservé

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,

C'est avec un grand étonnement que nous avons constaté dès le 21 mai dernier l'absence d'agents municipaux ou de la gendarmerie à l'entrée des rues suivantes: Coutance, Corraterie et Rhône.

En effet, et contrairement à ce que vous imaginiez, dès cette date les véhicules se sont à nouveau précipités dans ces rues au mépris de toutes les signalisations mises en place.

C'est pourquoi nous vous demandons de faire tout ce qui est en votre pouvoir pour que la réglementation spécifique et provisoire de ces rues soit à nouveau appliquée. Cette dernière devrait être définitive jusqu'à l'entrée en vigueur de l'interdiction totale de circuler dans ces rues.

Nous pensons qu'il est utile de vous préciser que la déception est grande parmi la majorité de nos collègues.

Certains que notre appel sera entendu avec toute l'attention qu'il requiert, nous vous prions de recevoir, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Le président  
*Pierre Dovat*

Le secrétaire:  
*Blaise Ortega*

**Le président.** Au sujet de cette lettre, j'attire votre attention – c'est important – sur le fait que nous avons reçu la motion urgente M-305, de MM. Francois Sot-

tas, Alain Marquet, Jean-Pierre Lyon, Jacques Mino, Roger Deneys, Roberto Broggin, M<sup>mes</sup> Nicole Bobillier et Liliane Johner, intitulée «ASM aux rues de la Corraterie, de Coutance et du Rhône». Il n'existe aucune disposition réglementaire concernant les séances supplémentaires. Je vous rappelle que les chefs de groupe ont pris l'engagement de ne déposer aucune motion urgente pendant les séances supplémentaires.

Néanmoins, étant donné qu'il n'existe aucune disposition réglementaire, par assimilation au règlement qui stipule que toute motion urgente doit être déposée avant 17 h 15, nous considérons que celle dont il est question ici devait être déposée avant 8 h 15, ce qui est le cas. Nous en traiterons donc l'urgence lors de notre deuxième séance de ce matin, à 10 h, conformément à la procédure habituelle concernant les urgences, c'est-à-dire que nous parlerons d'abord de l'urgence, puis du fond. (*M. Sottas demande la parole.*) Monsieur Sottas, je ne vois pas ce qu'il y aurait à ajouter, puisque la procédure sera suivie. Il n'est pas opportun de vouloir commencer à débattre du fond ou de l'urgence maintenant. Je vous donne cependant la parole pour que vous puissiez nous transmettre une précision.

**M. François Sottas** (AdG/TP). Merci, Monsieur le président, je vous remercie d'entamer la procédure comme vous venez de le proposer.

**Le président.** A la deuxième séance de ce matin, donc, à 10 h, nous traiterons en premier lieu l'urgence, et en deuxième lieu le fond, si la clause d'urgence est acceptée. Nous reprenons maintenant notre ordre du jour.

**3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 112 800 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal (PFQ) 2002-2005 (PR-175 A)<sup>1</sup>.**

**Rapporteur: M<sup>me</sup> Michèle Ducret.**

La commission s'est réunie les 22 et 30 janvier ainsi que le 26 mars 2002, sous la présidence de M. André Kaplun. Les notes de séance ont été prises successivement par M<sup>mes</sup> Véronique Meffre, Arlette Mbarga et Gisèle Spescha, qu'elles en soient remerciées.

**Remarque préalable**

La proposition du Conseil administratif PR-175 est à mettre en étroite relation avec le 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal (PFQ) établi pour les années 2002-2005.

La proposition fait une distinction entre les crédits d'études et de préétudes. Lorsqu'un objet à réaliser devrait coûter moins de 10 millions de francs, on parle de crédit d'étude. Lorsque l'objet devrait coûter plus de 10 millions, on parle à ce moment-là de crédit de préétude. Il s'agit alors uniquement d'un avant-projet, et un nouveau crédit devra être demandé pour l'élaboration du devis général.

Il est tenu compte de ces frais lors de la présentation de la demande de crédit de réalisation: on les considère comme une avance.

On se reportera avec profit aux explications précises contenues dans la proposition, aux pages 1 à 5.

Le Conseil administratif a aussi porté l'accent sur l'information des personnes concernées, habitants, usagers, en y affectant un pourcentage variable des crédits (de 0,15 à 1% pour les rénovations d'immeubles, jusqu'à 10% pour les aménagements urbains).

**Les auditions**

*Remarque préliminaire:*

*Les discussions sur la proposition PR-175 ont été menées partiellement en parallèle avec celles sur le 20<sup>e</sup> PFQ. Dans la mesure du possible, une distinction*

---

<sup>1</sup> Proposition, 3144.

*a été opérée dans ce rapport, mais il y a eu parfois, de la part de tous les intervenants, un amalgame regrettable entre les deux textes, ce qui rend le travail du rapporteur un peu malaisé... On trouvera un complément d'information sur certains points dans le rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer sur le 20<sup>e</sup> PFQ.*

La commission a reçu M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, accompagné de M. Michel Ruffieux, directeur de la Division de l'aménagement et des constructions, et de M. Claude Castella, chef du Service des études et constructions.

La proposition PR-175 est la première qui concerne le 20<sup>e</sup> PFQ, mais sans doute pas la dernière. D'autres suivront très probablement ces prochaines années. Cela dépendra de décisions politiques du Conseil administratif impossibles à prévoir aujourd'hui.

Un commissaire s'inquiète de l'augmentation rapide des emprunts prévus par le Conseil administratif en 2004 et 2005 et se demande, en résumé, si l'on n'a pas vu trop grand pour les possibilités financières de la Ville. Il lui est répondu que cette période verra des emprunts anciens à rembourser, mais le commissaire insiste en se demandant si les priorités décidées par le Conseil administratif sont bien étayées financièrement. M. Ferrazino est convaincu que oui. Les investissements prévus pour le patrimoine administratif (100 millions) et pour le patrimoine financier (25 millions) sont indexés à 24% (soit sur le coût de la vie). On reste selon lui dans des normes raisonnables. Certains commissaires ont des doutes et des craintes quant à l'avenir, et ne veulent pas qu'on reproduise les erreurs du passé en dépensant trop et en augmentant à nouveau le montant de la dette.

Les commissaires de la commission des finances ont ensuite eu l'occasion de poser toutes les questions qu'ils désiraient à leurs trois interlocuteurs, lors d'un examen de la proposition page par page.

Grâce à cela on apprendra que:

- lors de travaux de rénovation d'un immeuble, les locataires se voient proposer soit un logement définitif ailleurs, soit un logement provisoire. Il peut arriver aussi qu'on ne rénove qu'une partie d'un immeuble après l'autre, ce qui permet de ne déplacer qu'une partie des locataires à la fois.
- Concernant Servette 36, il n'y aura pas forcément de demande de crédit, mais on prévoit une somme qui marque une intention et qui ne sera pas nécessairement utilisée.
- Taconnerie 6: il semble qu'il soit possible de rénover légèrement le bâtiment, mais qu'il s'agisse d'un immeuble difficile à louer en raison de sa disposition

Proposition: études des projets inscrits au 20<sup>e</sup> PFAQ

intérieure particulière. Il serait d'ailleurs urgent d'agir, si on ne veut pas voir les coûts de construction monter en flèche.

- Giuseppe-Motta 20: un crédit pour cet immeuble a été voté en 1998.
- Châtelaine 43: le vote récent par le Conseil municipal d'un crédit de 5,8 millions pour le réaménagement de ce site en vue du relogement des artisans de Sécheron va-t-il modifier le projet présenté? Il semble que non, puisque le vote du Conseil municipal allait dans le sens proposée par le Conseil administratif. Ce dernier soumettra une image directive au Conseil municipal, afin de lui permettre de se prononcer sur la suite à donner aux aménagements du site, compte tenu du vote précité.
- Rue du Stand (site Artamis): un crédit d'étude sera déposé en 2004. Pour 2005, le montant prévu est de 100 000 francs, de façon à ne pas prendre de risques. Il faut songer à la construction éventuelle d'un demi-groupe scolaire dans les dix prochaines années à cet endroit.
- Déplacement et mise en place de mobilier: il s'agit en fait d'un crédit concernant un restaurant scolaire, géré par le Service des écoles et institutions pour l'enfance.
- Philosophes 6: on parle bien sûr du bâtiment de la Comédie et de sa destination. Des membres des métiers du théâtre (directeurs, metteurs en scène, comédiens) ont pris position. Le Conseil municipal a rejeté à l'unanimité une proposition de rénovation légère. La construction d'un nouveau théâtre, ailleurs, a aussi été évoquée. Il y a de nombreux avis sur la question, souvent contradictoires et changeants... Le Conseil administratif va sans doute présenter un projet intermédiaire, qu'il soumettra au Conseil municipal, naturellement. Il faut être conscient que les diverses propositions auront des impacts financiers différents.
- ... où on reparle du nouveau Musée d'ethnographie: M. Ferrazino estime qu'une révision du cahier des charges du musée, de son implantation serait nécessaire, en concertation avec le département municipal des affaires culturelles. Si le terrain sur lequel on devait s'arrêter pour un nouveau projet se trouvait appartenir à l'Etat, celui-ci a fait savoir qu'il était prêt à travailler de concert avec la Ville. Les discussions devraient bientôt commencer.
- Maison de la danse: tant qu'on n'aura pas trouvé de lieu pour l'installer, aucune demande de crédit d'étude ne sera présentée au Conseil municipal.
- Quai Wilson: projet de crèche: se reporter, pour les explications sur ce point, au rapport sur le 20<sup>e</sup> PFAQ et aux précisions apportées par M. Tornare.
- Villa Frommel: même remarque que ci-dessus. On ajoutera cependant que la villa appartient à l'Etat, mais qu'on pourrait négocier avec lui pour la reprendre, et y placer éventuellement les bureaux de M. Tornare. Un commis-

saire s'inquiète et rappelle les travaux réalisés à la villa La Concorde pour un projet qui n'a finalement jamais vu le jour. Plusieurs commissaires se promettent d'être très attentifs aux développements de cette affaire.

- Concours d'architectes: ils ne sont pas systématiquement organisés, mais on le fait en général pour des projets d'aménagement, pas tellement pour de simples rénovations d'immeubles.
- Les Bornaches: ce point n'est pas mentionné dans la proposition PR-175, mais un commissaire demande si on ne pourrait pas le rajouter. Il lui est répondu que le Conseil municipal a toute latitude pour le faire s'il le désire, mais qu'il faut obligatoirement opérer des choix.
- Vélodrome 2: un commissaire trouve le montant destiné à l'information trop élevé (20 000 francs). M. Ruffieux lui répond que de nombreux artisans travaillent à cet endroit. Sa réhabilitation sera complexe et les travaux s'élèveront à 8 millions de francs. Il sera nécessaire d'informer régulièrement les locataires. Un montant de 12 000 francs correspondant à 0,15% du coût total lui semble insuffisant pour y parvenir.

Le 26 mars 2002, la commission recevait M. Manuel Tornare, maire, ainsi que M. Philippe Aegerter, directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement.

Aucune question ne leur a cependant été posée sur la proposition PR-175, les interrogations éventuelles ayant dû être épuisées lors de l'examen des postes concernant ce département à la commission sociale et de la jeunesse. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux sont donc priés de se reporter au rapport de cette commission concernant le 20<sup>e</sup> PFQ.

### **Discussion de la commission**

Le groupe libéral présente un amendement général concernant les sommes allouées à l'information du public.

Les postes «information» et «communication» seraient diminués globalement de 180 000 francs, soit un peu plus de 2,5% des crédits envisagés.

Les démocrates-chrétiens soutiennent l'amendement, qui est repoussé par les autres groupes. Ceux-ci, en effet, chacun à leur tour, exposent qu'ils estiment qu'il faut favoriser autant que possible l'information au public, la clarté et la transparence.

L'amendement libéral est repoussé par 9 non (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 Ve, 2 S, 2 R) contre 5 oui (3 L, 2 DC).

### Vote

Finalement, la proposition PR-175 est acceptée telle qu'elle est présentée par le Conseil administratif par 11 oui (2 AdG/SI, 2 AdG/TP, 1 Ve, 2 S, 2 DC, 2 R) et 3 abstentions (3 L). (*Voir ci-après le texte de l'arrêté adopté sans modification.*)

### *Premier débat*

**Le président.** J'ouvre le premier débat, non sans vous signaler qu'un amendement a été déposé par M. Oberholzer lors de nos séances plénières du 14 mai. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, Messieurs les conseillers administratifs, êtes-vous en possession de cet amendement? (*Réponse négative des conseillers municipaux.*) Je vais demander qu'on vous le photocopie. En voici la teneur:

### *Projet d'amendement*

Suppression de 180 000 francs à déduire des montants alloués aux postes «Information» et «Communication».

**M. Jean-Pierre Oberholzer** (L). Le groupe libéral a effectivement déposé un amendement, lequel est d'ailleurs dans le même esprit que celui qui, concernant la proposition PR-117, avait été déposé à la commission des finances et accepté, à l'époque, par la majorité de celle-ci. La somme prévue pour les budgets alloués à l'information nous paraissait un peu trop élevée au niveau des crédits d'études.

Lors de l'étude en commission de la proposition PR-117 qui a donné lieu au rapport PR-117 A, nous avons laissé un montant de 250 000 francs pour les postes «Information/communication»; à l'époque, en séance plénière, devant la majorité d'entre nous, comme en commission, personne n'avait bronché à ce sujet, le magistrat concerné non plus, d'ailleurs. Nous pensons que ce montant, qui représente à peu près 2% de la totalité des crédits d'études, est suffisant.

Notre amendement à la proposition PR-175 demandant une diminution de 180 000 francs du crédit dont il est question ici, si nous voulons être cohérents avec ce qui s'était passé pour le rapport PR-117 A, devrait donc être corrigé de manière à proposer une réduction de 150 000 francs et non de 180 000 francs, Monsieur le président, ce qui permettrait de respecter cette norme du 2% de la totalité du crédit d'étude.

**Le président.** Les photocopies de l'amendement libéral étant en train d'être effectuées, nous repréciserons le montant de la diminution demandée au moment du vote.

*M. Jean-Pierre Oberholzer.* Nous respectons donc ainsi le même esprit que celui qui a présidé à l'examen de la proposition PR-117, acceptée le 15 janvier 2002 par le Conseil municipal.

**M. Daniel Sormanni (S).** Cela ne vous étonnera pas: nous nous opposerons à l'amendement parfaitement inéquitable présenté par M. Oberholzer, car il n'est pas raisonnable de le soutenir. Lorsque le Conseil administratif entend rénover des bâtiments sur la base d'un certain nombre de projets, je crois que le mieux que nous puissions faire consiste justement à développer l'information y relative auprès de la population. Ce n'est jamais parfait, cela crée toujours des problèmes, force est de le constater, mais, si nous réduisons cette information ou si nous la supprimons, nous nous apercevrons des difficultés majeures que cela entraînera.

Il est donc parfaitement déraisonnable de soutenir aujourd'hui une réduction de ces frais d'information et de communication. Lors du vote de la proposition PR-117, personne n'a déposé d'amendement contre l'amendement libéral dont a parlé M. Oberholzer tout simplement parce que la commission l'avait à l'époque accepté à une courte majorité. Personne n'est donc revenu sur cette problématique en séance plénière lors du débat sur le rapport PR-117 A, de façon à ne pas envenimer le débat inutilement. Cependant, tel n'est pas le cas aujourd'hui. La proposition PR-175 a été votée sans amendement et sans opposition par la commission des finances – onze voix pour – comme vous avez pu le constater: 11 commissaires l'ont acceptée telle qu'elle a été proposée par le Conseil administratif, ce qui est une bonne chose.

En ce qui nous concerne, nous estimons que, plus on informe la population de notre ville, plus on lui donne des explications, plus on a des chances de faire avancer des projets dans la direction souhaitée par le Conseil municipal.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Nous nous opposerons à l'amendement libéral à la proposition PR-175, n'en déplaise à M. Oberholzer, bien que nous ayons accepté l'amendement analogue concernant la proposition PR-117. En effet, nous pouvons changer d'avis, c'est le droit de chaque groupe, je crois, et nous nous réjouissons de voter ce crédit afin de permettre une plus grande transparence pour laquelle nous avons toujours milité. Nous estimons que les gens habitant autour d'endroits ou dans des bâtiments à transformer doivent être informés le plus possible afin qu'ils puissent se déterminer au mieux. Je crois que cela constitue un droit du citoyen et que, finalement, c'est en premier lieu sur cela qu'est basée la démocratie. Nous accepterons donc la demande de crédit de la proposition PR-175 telle qu'elle nous est présentée.

**M. Jean-Pascal Perler** (Ve). Je n'aimerais pas que l'on utilise le prétexte d'une ancienne proposition, la PR-117, qui traitait également de crédits d'études et dont la commission a diminué le montant prévu pour l'information et la communication, pour faire la même chose avec la proposition PR-175 qui est ce soir sous nos yeux. Nous, les Verts, nous allons maintenir la position que nous avons adoptée en commission, c'est-à-dire que nous refuserons l'amendement présenté par M. Oberholzer. Celui-ci insiste à nouveau en le redéposant en séance plénière après l'avoir déposé en commission, comme il l'avait du reste annoncé, mais nous, nous continuons à insister dans notre refus de cet amendement. Par conséquent, nous voterons la demande de crédit de la proposition PR-175 telle qu'elle est ressortie des débats de la commission des finances.

**M. Didier Bonny** (DC). Pour continuer dans la lancée de ce qui a été dit, nous serons cohérents et maintiendrons la position que nous avons défendue en commission, c'est-à-dire notre soutien à l'amendement libéral. Nous ne voyons pas ce qui a changé depuis lors et nous tenons avant tout à la cohérence de la ligne que nous suivons, donc nous soutiendrons cet amendement ce soir. Quant au reste, nous voterons le crédit demandé tel qu'il est issu des débats de la commission des finances.

**M. Jacques François** (AdG/SI). Mon groupe refusera l'amendement libéral, pour toutes les bonnes raisons qui viennent d'être exprimées par nombre de préopinants et comme il l'a d'ailleurs fait en commission.

**M. Jean-Pierre Oberholzer** (L). Je tiens à remercier ici tous les groupes qui maintiendront leur vote tel que celui qu'ils ont donné en commission pour la proposition PR-117; ils feront ainsi preuve de cohérence. Je m'explique un peu moins la volte-face du Parti radical ce matin, mais cela dit... (*Remarque de M. Lescaze.*) Vous avez voté la demande de crédit de la PR-175 telle quelle en commission, mais vous n'avez pas fait de même lors du débat en commission concernant la PR-117, Monsieur Lescaze, puisque vous avez accepté notre amendement. (*Nouvelle remarque de M. Lescaze.*) C'est la même chose qui se produit ici, c'est-à-dire que nous considérons que les montants alloués à l'information sont trop élevés. Le groupe radical est d'avis que les citoyens ont le droit d'être informés, que l'information de la population représente un devoir de notre municipalité; cependant, nous pensons que les montants qui sont consacrés à ce but sont trop élevés. C'est pour cela que, un peu désespérés, vu la majorité qui se dessine sur ce point ce matin, nous vous demandons de soutenir cet amendement.

**M<sup>me</sup> Michèle Ducret (R).** Je ne veux pas entamer une polémique avec le groupe libéral, mais je rappelle tout de même que les deux membres du groupe radical à la commission des finances ont déjà voté en faveur du crédit présenté dans la proposition PR-175 lors du débat de commission. Il n'y a donc pas de volte-face de notre part entre ce premier vote et celui auquel nous allons procéder maintenant, il faut que ce soit bien clair. En ce qui concerne la proposition PR-117, nous avons un avis différent, parce que les montants prévus étaient selon nous excessifs. Je crois que tout est dit à ce sujet.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** J'interviens très brièvement. Nous sommes tous d'accord, Monsieur Oberholzer, pour essayer de faire des économies. Cependant, dans le cas présent, sur une proposition portant sur un crédit de plus de 8 millions de francs, votre groupe nous propose de faire une éventuelle économie de 150 000 francs; et au détriment de quel poste avez-vous trouvé cette solution magique? Celui de l'information! Certains l'ont dit tout à l'heure, et beaucoup mieux que moi: s'il y a un poste pour lequel les montants prévus ne doivent pas être diminués, c'est bien celui-là.

Ce qui est choquant, de mon point de vue, c'est que, pendant très longtemps, le Conseil administratif vous a saisis de propositions de ce type sans prévoir un crédit d'information allant avec celles-ci. Il fallait donc puiser sur d'autres lignes budgétaires pour trouver des moyens de faire de l'information concernant des procédures bien précises.

Ce que j'ai souhaité instaurer – je crois que, à part vous, tout ce parlement a compris la raison d'être de cette démarche – c'est que dans chaque proposition soit incluse une rubrique consacrée à l'information, afin que nous garantissons la transparence souhaitée par tout le monde ou, devrais-je dire, par le plus grand nombre dans ce parlement. C'est la raison pour laquelle, si vous voulez donner un signe politique, Monsieur Oberholzer, vous devriez plutôt faire le contraire et augmenter les lignes budgétaires destinées à l'information, pour bien montrer votre volonté d'aller dans le sens d'une plus large transparence.

Je crois que nous avons compris où se situaient les positions des uns et des autres aujourd'hui et je vous invite à voter cette proposition. Le Conseil administratif fera en tout cas toujours un usage très mesuré des deniers que vous lui attribuez. Il est clair que, si nous devons faire des économies sur tel ou tel projet, nous réussirions peut-être, Monsieur Oberholzer, à réaliser cette économie que vous souhaitez dans l'application de ces différentes propositions.

*Deuxième débat*

*Mis aux voix, l'amendement de MM. Oberholzer et Hainaut, corrigé à un montant de 150 000 francs, est refusé à la majorité.*

**Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.**

Il est ainsi conçu:

**ARRÊTÉ**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*arrête:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 8 112 800 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 20<sup>e</sup> programme financier quadriennal.

*Art. 2.* – Il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 112 800 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans les patrimoines administratif et financier, suivant les objets concernés.

*Art. 4.* – Les frais d'étude des projets seront, en cas de réalisation de ceux-ci, intégrés dans les comptes des crédits de construction respectifs.

En cas de non-réalisation de certains projets, les frais d'étude les concernant feront l'objet d'arrêtés à soumettre au Conseil municipal dans le cadre des comptes rendus financiers annuels, prévoyant notamment leurs modalités d'amortissement.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.*

**Le président.** Le point suivant de notre ordre du jour, c'est-à-dire le rapport PR-179 A, comme le bureau en a informé les chefs de groupe, est repoussé en raison de l'absence de M. le conseiller administratif Alain Vaissade.

**4. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Olivier Moreillon, du 11 avril 1995, intitulée: «Article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal» (QE-2084)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

La réponse du Conseil administratif à une motion qui lui est adressée, selon l'article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal, a-t-elle un caractère contraignant?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Selon l'article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal, la motion charge le Conseil administratif de déposer un projet d'arrêté visant un but déterminé ou de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Ce même article prescrit également que la présentation d'un rapport n'est pas une mesure au sens de la présente disposition, à moins que la motion ne charge le Conseil administratif d'étudier une question déterminée et de présenter au Conseil municipal un rapport.

En l'occurrence, dès lors que le Conseil administratif dépose un projet d'arrêté auprès du Conseil municipal, celui-ci a la faculté d'en délibérer conformément aux dispositions du titre VIII du règlement du Conseil municipal.

Ainsi, il n'existe aucun caractère contraignant ressortissant à la réponse du Conseil administratif, puisque le Conseil municipal peut en discuter, voire l'amender le cas échéant.

De même, lorsque le Conseil administratif présente un rapport qui lui a été demandé par le Conseil municipal (par le biais d'une motion), il va de soi que ce rapport n'a pas de caractère contraignant à l'égard de celui-ci.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:

*André Hediger*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 152<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2883.

5. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Jean-Pierre Lyon, M<sup>mes</sup> Fatiha Eberle, Isabel Nerny et Evelyne Strubin, acceptée par le Conseil municipal le 25 juin 2001, intitulée: «Priorité aux TPG» (M-163)<sup>1</sup>.

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à intervenir auprès du Conseil d'Etat pour qu'il prenne des mesures afin de modifier tous les carrefours routiers dépourvus de feux lumineux qui impliquent une perte de priorité au détriment des Transports publics genevois.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Dans le cadre de l'élaboration du plan directeur des transports publics genevois, pour la période de 2003 à 2006, élaboré par l'Office des transports et de la circulation, en tant que nouvelle autorité organisatrice des transports collectifs à Genève, des objectifs tels que l'amélioration des points de correspondance, la diversification de l'offre, l'amélioration de la répartition modale en faveur des transports en commun et l'augmentation de la capacité de l'ensemble du réseau sont expressément pris en compte.

Il a été décidé d'entreprendre une étude spécifique de l'optimisation des transports publics circulant au centre-ville. Un des objectifs fixés consiste en l'amélioration de la vitesse commerciale des véhicules des Transports publics genevois. Les gains de vitesse sur les parcours des lignes seront réalisés entre les carrefours, mais surtout dans ceux-ci. Un diagnostic des principaux points noirs du réseau sera réalisé d'ici au mois d'avril 2002 et il sera ainsi possible d'étudier et de proposer les mesures nécessaires.

Précisons que la Ville de Genève participe avec l'Etat de Genève et les Transports publics genevois à un groupe de travail depuis la fin de 2001 sur cet objet.

Les travaux d'aménagement à la charge de la Ville de Genève qui résulteront des propositions retenues par ce groupe de travail seront inscrits dans le prochain programme financier quadriennal et feront l'objet d'une demande de crédit auprès du Conseil municipal.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

---

<sup>1</sup> Développée, 197.

**M. Jean-Pierre Lyon** (AdG/SI). Lorsque nous traiterons de la motion urgente M-305, nous aurons l'occasion de discuter des problèmes soulevés par cette réponse du Conseil administratif.

**6. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. André Kaplun, acceptée par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, intitulée: «Halte aux transferts de charges» (M-216)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif, lors de l'élaboration du budget, de s'abstenir de tout transfert de charges et de toute modification de cellules comptables, sauf en cas de changement d'organisation d'un département, d'une division ou d'un service. Dans ce cas, le Conseil administratif présentera au Conseil municipal un tableau lui permettant de faire des comparaisons simples, claires et précises.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif est très sensible à cette préoccupation du Conseil municipal, dès lors qu'un travail précis et constructif des autorités politiques de la commune ne peut résulter que d'une information de qualité, claire et lisible pour tous.

De prime abord, l'invité de la motion demandant que le plan comptable de la Ville soit figé dans sa situation actuelle, sauf exception dûment énumérée, semble résoudre les problèmes auxquels sont confrontés les conseillers municipaux lors de l'examen du budget annuel de fonctionnement. Toutes les cellules comptables seront les mêmes, année après année, des comparaisons de budget à budget pouvant s'effectuer sans peine.

Malheureusement, dans le cadre d'une gestion dynamique et efficace de l'administration, une telle solution est totalement inapplicable, rendant sclérosée une structure dont le propre est de s'adapter à l'évolution rapide de notre société et des besoins de la population.

Le Conseil administratif tient néanmoins à rassurer le Conseil municipal: il n'a nul désir de modifier inutilement, par le fait du prince, le plan comptable de la

---

<sup>1</sup> Développée, 3939.

Ville de Genève. Les transferts de charges sont la résultante des décisions prises afin de remplir les objectifs politiques fixés par le Conseil municipal ou le Conseil administratif et ne sont jamais une finalité en eux-mêmes. Il serait cependant regrettable de devoir faire perdurer une situation comptable qui ne serait pas le reflet de la réalité, notamment au nom des principes de transparence et de sincérité de la comptabilité publique.

Ce souci d'exactitude semble d'ailleurs parfaitement partagé par le Conseil municipal, puisque les modifications résultant des changements d'organisation opérés au niveau des départements, divisions ou services sont reconnus comme des justifications évidentes de transferts de cellules comptables. Sauf de très rares exceptions, notamment pour que la Ville se conforme à de nouvelles directives comptables de son département de tutelle ou pour s'adapter à l'évolution des techniques de la comptabilité, la modification de la nomenclature ou le rattachement de certaines charges ou revenus à des rubriques comptables différentes sont rendus nécessaires par une nouvelle organisation.

Enfin, pour les cas où une transformation du plan comptable se révèle nécessaire, le Conseil administratif a toujours cherché à fournir le maximum d'informations permettant aux conseillers municipaux de remplir leur mandat dans les meilleures conditions possibles. Ainsi, le Service de la comptabilité générale et du budget prépare systématiquement des tableaux où les budgets des années antérieures sont réadaptés à la nouvelle nomenclature adoptée.

A titre d'exemple, pour le budget 2002, le tableau récapitulatif des charges et des revenus de fonctionnement par service a été adapté afin que la colonne relative au budget 2001 contienne des chiffres correspondant à la nouvelle nomenclature.

Il apparaît ainsi difficile tant de figer l'organisation de l'administration que d'améliorer de façon tangible les informations transmises au Conseil municipal. Toutefois, nous nous efforcerons de donner satisfaction aux motionnaires en ne procédant à des transferts de service ou d'activité, au niveau comptable, que dans des cas d'absolue nécessité et travaillerons à la réalisation de tableaux encore plus simples, synthétiques et à même de permettre la compréhension et la comparabilité des budgets.

Il n'est pas inutile de rappeler, en conclusion, que le développement d'un nouvel outil informatique pour la comptabilité générale est actuellement à l'étude. Il va de soi que cette problématique de continuité et de comparabilité des comptes est prise en considération dans le cadre de ce développement.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Muller*

**7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 novembre 2001, sur la pétition intitulée: «Odeurs pestilentielles à l'école du Mail II» (P-41 A)<sup>1</sup>.**

*CONCLUSIONS*

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-41 au Conseil administratif avec la recommandation de demander à tous les services concernés, suite à l'intervention du Service d'écotoxicologie, de mettre tout en œuvre afin de trouver une solution définitive à cette émission d'odeurs intolérables.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le problème des odeurs dans les locaux de l'école ne provient pas des égouts publics. Néanmoins, par acquis de conscience, les services ad hoc de la Voirie ont contrôlé les installations d'assainissement, dont les sacs d'eaux pluviales situés à proximité de l'école, et toutes se révèlent être en bon état de fonctionnement.

Le Service des écoles et institutions pour l'enfance est responsable de l'entretien de ce bâtiment depuis sa construction, en 1995. Un contrat d'entretien des canalisations a été conclu avec une entreprise de vidange de la place et cette opération s'effectue annuellement.

A la suite des plaintes qui ont été formulées au sujet des odeurs, des recherches ont été entreprises et ont permis de constater un certain nombre de malfaçons.

En effet, les couvercles des fosses de pompage n'étaient pas étanches à l'air et il n'était pas possible de les verrouiller. De plus, le passage des câbles électriques des pompes de relevage des eaux n'était pas obturé et permettait ainsi un passage d'air.

Ces défauts ont été corrigés et ont contribué à l'amélioration de la situation.

Par ailleurs, il se trouve qu'une grille de sol située dans la chaufferie diffusait de très fortes odeurs. De l'eau a été déversée dans le siphon, ce qui semble avoir éliminé le problème. Le technicien chargé de ce bâtiment doit maintenant observer la situation et mettre en place un dispositif de maintenance pour l'entretien de cette grille.

---

<sup>1</sup> Rapport, 2783.

Ce local, abritant des installations gérées par le Service de l'énergie, avait jusqu'ici échappé aux investigations du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

**M. Alain Marquet** (Ve). Nous pouvons évidemment nous réjouir de la réponse du Conseil administratif. Toujours est-il que le problème ne semble pas résolu, puisqu'il y a trois semaines à peu près les odeurs ont réapparu. Je sais que les services de la Ville ne sont pas paniqués mais qu'ils s'interrogent, car ils ne parviennent pas à déterminer la cause de cet inconvénient. Celui-ci perdure, et il faudra vraisemblablement que ces services interviennent à nouveau. C'est l'école du Mail II qui se chargera de les avertir le cas échéant.

- 8. Réponse intermédiaire du Conseil administratif à la motion de MM. Bernard Paillard, Gérard Deshusses, Damien Sidler et M<sup>me</sup> Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 15 décembre 2001, intitulée: «Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base» (M-254)<sup>1</sup>.**

#### *TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à revaloriser les indemnités des sapeurs-pompiers dès le 1<sup>er</sup> janvier 2002;
- à proposer au Conseil municipal, par la voie d'un arrêté municipal, une revalorisation des salaires de l'administration municipale qui prenne en compte les indemnités de l'ensemble des services municipaux d'ici à la fin de mars 2002;
- à mettre en vigueur ces nouvelles grilles salariales rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2002;
- à déposer, dans les mêmes délais, un arrêté municipal qui couvre les dépenses budgétaires complémentaires pour 2002.

---

<sup>1</sup> Développée, 3913.

*RÉPONSE INTERMÉDIAIRE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Pour répondre aux préoccupations du Conseil municipal, telles qu'elles découlent de la motion susmentionnée, le Conseil administratif propose le rapport intermédiaire suivant.

Ce premier rapport a pour objectif d'informer le Conseil municipal sur les mesures d'ores et déjà prises pour répondre aux invites de la motion M-254. Un rapport complémentaire concernant la mise en œuvre de cette méthode sera prochainement présenté au Conseil municipal.

Les indemnités des sapeurs-pompiers telles qu'elles ont été acceptées dans le cadre du vote du budget 2002, ont été recalculées conformément aux règlements en vigueur dans l'administration municipale, en tenant compte des conditions actuelles de l'activité de ces collaborateurs. Elles ont déployé leur effet au premier janvier 2002.

Le Conseil administratif entend garantir l'égalité de traitement dans l'attribution d'indemnités en faveur du personnel municipal.

Il y a lieu de rappeler d'abord que l'article 54 du statut du personnel (cf. également l'article 19 du règlement du personnel auxiliaire fixe) prévoit ce qui suit:

«Le Conseil administratif détermine par des règlements les circonstances dans lesquelles est versée une indemnité et il en fixe le montant notamment pour:

1. les heures de travail pour travaux spéciaux particulièrement fatigants ou dangereux;
2. les services de nuit et du dimanche accomplis dans le cadre de l'horaire réglementaire;
3. les services spéciaux.

»Les indemnités sont indexées à l'évolution du coût de la vie selon les mêmes taux que ceux appliqués pour l'adaptation des traitements.»

Un règlement concernant l'indemnisation des nuisances, du 23 novembre 1971, précise les conditions et modalités d'attribution des indemnités. Ce texte a été complété par d'autres dispositions réglementaires concernant plus particulièrement le personnel de la Voirie ainsi que par diverses décisions ultérieures du Conseil administratif.

L'analyse de situation effectuée par le Conseil administratif fait ressortir ce qui suit:

- les indemnités analysées sont versées aussi bien au personnel régulier (7,6 millions) qu'au personnel temporaire (0,5 million);

- les indemnités versées au personnel sont classées en quatre catégories:
    - les indemnités particulières liées à l'horaire de travail (3,6 millions\*),
    - les indemnités particulières liées à la tâche effectuée (0,5 million\*),
    - les indemnités spécifiques liées au milieu ambiant dans lequel s'exerce l'activité (2,2 millions\*),
    - les remboursements de frais (1,2 million\*);
- \*(Montant versé à titre informatif pour le personnel régulier.)*
- elles concernent la majeure partie des services de la Ville de Genève;
  - les indemnités analysées ressortent uniquement des comptes de fonctionnement de la rubrique comptable 301 «Traitement du personnel» et 317 «Dédommagements».

Les données financières détaillées ainsi qu'une cartographie des indemnités (situation 2000) figurent en annexe.

Sur la base de cette étude, le Conseil administratif a fixé les axes principaux qui devront guider la révision du système des indemnités. Ces objectifs ont été communiqués au Conseil municipal lors de sa séance du 13 mars 2002. Ils sont rappelés ci-dessous:

- cohérence, simplification et égalité de traitement;
- maintien des acquis sociaux;
- intégration des indemnités dans le salaire, sous réserve de quelques exceptions dictées par les circonstances;
- mise en œuvre de la motion M-254, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2003.

L'Association des cadres ainsi que la commission du personnel seront associés aux travaux que nécessitera le traitement de la motion M-254.

Le Conseil administratif souligne que cette motion, si elle constitue une opportunité de simplifier le système des indemnités tel qu'il existe aujourd'hui dans l'administration municipale, nécessitera, compte tenu de la très grande complexité de la matière et de la diversité des situations qui se présentent, non seulement du temps, mais aussi des ressources supplémentaires.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le maire:  
*Manuel Tornare*

# Table des matières

## CHAPITRE 1

Données financières

3

## CHAPITRE 2

Annexe – cartographie des indemnités

12

## Données financières

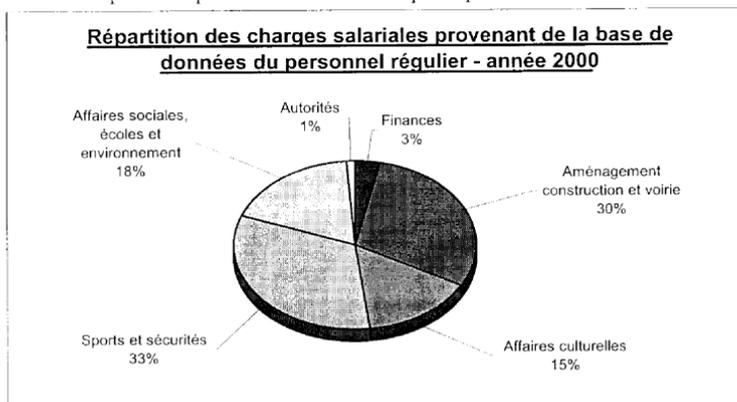
En 2000, les indemnités du personnel régulier se ventilent entre les différents départements et services, selon les représentations suivantes. Les services représentant plus de 1 % du total des indemnités sont considérés comme significatifs pour la suite de notre examen.

Tableau 1 - Indemnités cumulées du personnel régulier par département - Année 2000

	Francs	%	Personnel moyen	Indemnités par personne
<b>Finances et administration générale</b>	<b>256 461 90</b>	<b>33,39</b>	<b>264,4</b>	<b>969,98</b>
0002 Secrétariat général	19 780,60	0,26	32,9	601,23
0003 Service des achats	29 123,75	0,38	20,5	1 420,67
0005 Caisse d'assurance du personnel	24 960,00	0,33	21,0	1 188,57
0009 Direction des systèmes d'information	50 765,45	0,67	38,1	1 332,43
0010 Service des ressources humaines	7 479,00	0,10	23,2	322,37
1001 Direction des finances	6 856,50	0,09	14,8	463,28
1002 Assurances	3 384,00	0,04	3,0	1 128,00
1004 Comptabilité générale et budget	25 424,00	0,34	15,0	1 694,93
1005 Gérance immobilière municipale	85 912,60	1,13	81,8	1 050,28
1006 Taxe professionnelle	2 776,00	0,04	14,1	196,88
<b>Aménagement construction et voirie</b>	<b>2 247 467,55</b>	<b>29,67</b>	<b>515,6</b>	<b>4 359,35</b>
2001 Secrétariat du département	865,00	0,01	7,8	110,90
2101 Direct. de la division de l'aménagement, et des constructions	7 404,00	0,10	7,3	1 014,25
2102 Administration et opérations foncières	8 999,00	0,12	10,7	841,03
2103 Urbanisme	5 640,00	0,07	17,6	320,45
2104 Aménagements urbains et éclairage publique	7 420,00	0,10	9,8	757,14
2105 Architecture	29 236,00	0,39	13,1	2 231,76
2106 Bâtiments	33 314,00	0,44	23,3	1 429,79
2107 Energie	128 317,35	1,69	28,0	4 582,76
2301 Dir. et secrétariat de la division de la voirie	2 784,00	0,04	8,6	323,72
2302 Logistique et technique	100 506,10	1,33	57,5	1 747,93
2303 Etudes et constructions	4 627,10	0,06	10,6	436,52
2304 Entretien du domaine public	251 699,20	3,32	58,6	4 295,21
2305 Levée et nettoyage	1 666 353,80	22,00	262,7	6 343,18
<b>Affaires culturelles</b>	<b>1 127 434,25</b>	<b>14,86</b>	<b>670,0</b>	<b>1 682,74</b>
3001 Secrétariat du département	2 506,00	0,03	6,2	404,19
3101 Service administratif et technique	100 151,45	1,32	25,4	3 942,97
3102 Art musical	599 489,40	7,91	103,9	5 769,87
3103 Arts de la scène	1 620,00	0,02	3,0	540,00
3104 Conservation du patrimoine architectural	495,00	0,01	2,8	176,79
3105 Promotion culturelle	600,00	0,01	1,7	352,94
3201 Conservatoire et jardin botaniques	12 246,85	0,16	87,1	140,61
3202 Musée d'art et d'histoire	204 530,95	2,70	128,9	1 586,74
3203 Musée d'ethnographie	25 658,80	0,34	28,3	906,67
3204 Muséum d'histoire naturelle	88 097,35	1,16	94,9	928,32
3301 Bibliothèques et discothèques municipales	83 940,25	1,11	119,8	700,67
3302 Bibliothèque publique et universitaire	8 098,20	0,11	68,0	119,09

	Francs	%	Personnel moyen	Indemnités par personne
<b>Sports et sécurités</b>	<b>2'484'427.20</b>	<b>32.80</b>	<b>517.6</b>	<b>4'799.90</b>
4001 Direction et secrétariat du département	4'964.00	0.07	7.4	670.81
4002 Sports	665'714.75	8.79	169.0	3'939.14
4003 Incendie et secours	1'151'906.90	15.21	182.5	6'311.82
4004 Protection civile	42'901.00	0.57	47.9	895.64
4007 Agents de ville et domaine public	618'940.55	8.17	110.8	5'586.11
<b>Affaires sociales, écoles et environnement</b>	<b>1'383'590.50</b>	<b>18.26</b>	<b>421.1</b>	<b>3'285.66</b>
5001 Direction et secrétariat du département	4'353.25	0.06	6.3	690.99
5002 Délégation à la petite enfance	8'686.40	0.11	12.3	706.21
5003 Ecoles et institutions pour la jeunesse	891'791.05	11.77	62.8	14'200.49
5004 Espaces verts et environnement	202'193.70	2.67	184.4	1'096.50
5005 Etat civil	6'052.00	0.08	16.2	373.58
5006 Pompes funèbres et cimetières	249'605.95	3.30	76.7	3'254.31
5007 Social	20'908.15	0.28	62.4	335.07
<b>Autorités</b>	<b>76'049.80</b>	<b>1.00</b>	<b>13.8</b>	<b>5'510.86</b>
8001 Conseil administratif	67'819.80	0.90	5.0	13'563.96
9001 Contrôle financier	8'230.00	0.11	8.8	935.23
	<b>7'575'129.20</b>	<b>100.00</b>	<b>2'402.5</b>	<b>3'153.02</b>

Graph 1 – Répartition des indemnités par département– Année 2000



Graph 2 – Répartition des indemnités par service significatif – Année 2000

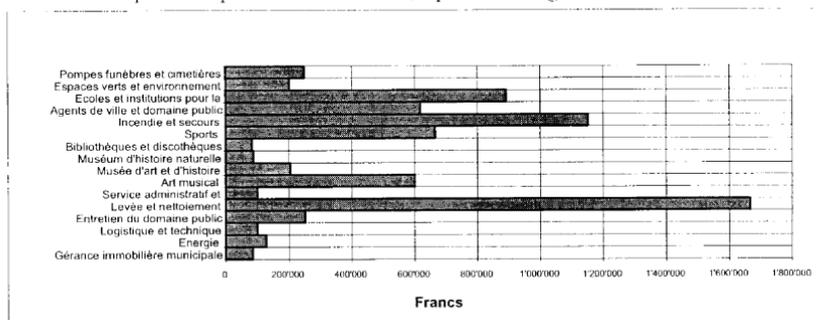


Tableau 2 Indemnités détaillées du personnel régulier par service significatif - Année 2000

No	Indemnités	Nbre	Francs	Moyenne
<b>Gérance immobilière municipale</b>				
1150	INDEMNITE DE REMPLACEMENT	1	1'446.80	1'446.80
1300	NUISANCES SPECIFIQUES	16	1'101.30	68.83
1507	FRAIS DE DEPLACEMENT 8	10	2'200.00	220.00
1509	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 10	12	2'220.00	185.00
1510	FRAIS DE DEPLACEMENT 11	24	3'960.00	165.00
1518	FRAIS DE DEPLACEMENT 19	48	2'640.00	55.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	12	264.00	22.00
1600	INDEMNITE VETEMENT - UNIFORME	130	5'459.25	41.99
1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	424	10'401.30	24.53
2250	NUIS. HOR. IRREGULIER. - ACTIVITE DURANT HEURES DE REPAS	98	3'349.50	34.18
2251	NUIS. HOR. IRREGULIER. - ACTIVITE DE NUIT	102	20'155.40	197.60
2252	NUIS. HOR. IRREGULIER. - ACTIVITE SAMEDI DUREE 5-8 HEURES	92	12'988.50	141.18
2253	NUIS. HOR. IRREGULIER. - ACTIVITE SAMEDI DE -5 OU +8 HEURES	51	1'176.95	23.08
2254	NUIS. HOR. IRREGULIER. - ACTIVITE DIM/J.FERIES DUREES 5-8 H.	92	15'531.60	168.82
2255	NUIS. HOR. IRREGULIER. - ACTIVITE DIM./J.FERIES -5 OU + 8 H.	34	1'404.00	41.29
2503	INDEMNITE DE COLLATION	61	850.00	13.93
2531	FRAIS DE DEPLACEMENT VELOMOTEUR OU MOTO (PAR KM)	11	764.00	69.45
<b>Total</b>		<b>1'218</b>	<b>85'912.60</b>	<b>70.54</b>
<b>Energie</b>				
1503	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 4	12	3'660.00	305.00
1505	FRAIS DE DEPLACEMENT 6	78	21'450.00	275.00
1529	FRAIS DE DEPLACEMENT	24	4'800.00	200.00
1532	INDEMNITE DE VEHICULE 34	147	58'800.00	400.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	228	5'016.00	22.00
1551	INDEMNITE DE TELEPHONE 2	24	264.00	11.00
1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	210	5'029.20	23.95
1630	INDEMNITE VETEMENT	1	-175.00	-175.00
2000	SERV.SUPPL.DIVERS-SEMAINE DE PIQUET-SERV.ENERGIE	32	22'275.00	696.09
2010	SERV.SUPPL.DIVERS-SEMAINE DE PIQUET - ETE/ENERGIE	20	7'086.45	354.32
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	2	111.70	55.85
<b>Total</b>		<b>778</b>	<b>128'317.35</b>	<b>164.93</b>
<b>Logistique et technique</b>				
1200	INDEMNITE DE FONCTION	47	9'984.00	212.43
1300	NUISANCES SPECIFIQUES	15	1'558.90	103.93
1502	FRAIS DE DEPLACEMENT 3	12	3'960.00	330.00
1511	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 12	12	1'920.00	160.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	47	1'056.00	22.47
1552	INDEMNITE DE TELEPHONE 3	24	132.00	5.50
2036	SERV.SUPPL.DIVERS-OUVR.N/QUAL.CONDUIS.ENGINS QCQ	26	974.40	37.48
2038	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. PIQUET SAM/DIM/J. FERIES	42	3'906.60	93.01
2039	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. DE PIQUET LUNDI-VENDREDI	47	2'670.30	56.81
2041	SERV.SUPPL.DIVERS-PIQUET HEURE D'INTERV.-VOIRIE	42	12'630.00	300.71
2044	SERV.SUPPL.DIVERS-PIQUET SERV.NUIT+WEEK-END - VOIRIE	37	13'980.20	377.84
2100	INDEMNITE. DE REMPL.-REMPLACEMENT D'UN CHEF	31	4'027.15	129.91
2146	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE. - TRAV. INTER. ESPACES CONFINES	2	191.40	95.70
2151	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE. - PORT DE MASQUE RESPIRATOIRE	17	6'002.70	353.10
2160	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE. - PORT DE BOTTES	43	20'918.10	486.47
2168	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE. - DECOUPAGE BETON/BITUME A LA SCIE	5	227.85	45.57
2190	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE. - ENTRET./NETT. WC ET VESTIAIRES	1	3.60	3.60
2257	NUIS. HOR. IRREGULIER. - TRAV. NUIT HOR. NORMAL 19 A 6H.	38	1'204.05	31.69
2259	NUIS. HOR. IRREGULIER. - TRAV. HOR. NORMAL DIM./J.FERIES	10	1'584.00	158.40
2260	NUIS. HOR. IRREGULIER. - TRAVAIL HORAIRE DECALE	50	1'797.95	35.96
2266	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE. - BALAYEUR EFFECTUANT LA LEVEE	12	1'195.55	99.63
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	6	1'953.45	325.58
2281	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 2	2	73.90	36.95
2503	INDEMNITE DE COLLATION	111	8'449.00	76.12
2560	FRAIS DE TELEPHONE (EFFECTIFS)	8	105.00	13.13
<b>Total</b>		<b>687</b>	<b>100'506.10</b>	<b>146.30</b>

		Indemnités	Nbre	Francs	Moyenne
<b>Entretien du domaine public</b>					
1200	INDEMNITE DE FONCTION		12	1'020.00	85.00
1300	NUISANCES SPECIFIQUES		555	79'920.85	144.00
1504	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 5		12	3'360.00	280.00
1505	FRAIS DE DEPLACEMENT 6		96	26'400.00	275.00
1507	FRAIS DE DEPLACEMENT 8		36	7'920.00	220.00
1510	FRAIS DE DEPLACEMENT 11		12	1'980.00	165.00
1518	FRAIS DE DEPLACEMENT 19		12	660.00	55.00
1526	INDEMNITE DE VEHICULE 28		48	720.00	15.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1		12	264.00	22.00
1552	INDEMNITE DE TELEPHONE 3		120	660.00	5.50
2036	SERV.SUPPL.DIVERS-OUVR.N/QUAL.CONDUIS.ENGINS QCQ		49	5'149.00	105.08
2038	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. PIQUET SAM/DIM/J. FERIES		94	8'547.60	90.93
2039	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. DE PIQUET LUNDI-VENDREDI		99	7'293.30	73.67
2045	SERVICE SUPPLEMENTAIRES DIVERS		4	2'572.80	643.20
2100	INDEMNITE. DE REMPL.-REMPLACEMENT D'UN CHEF		21	4'206.40	200.30
2141	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - TRAV.DANS NACELLE SUSP./SUPP.		2	66.00	33.00
2151	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - PORT DE MASQUE RESPIRATOIRE		69	9'655.80	139.94
2160	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - PORT DE BOTTES		176	22'633.10	128.60
2161	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - PORT CUISSARDES/HABIT PLONGEE		52	1'883.60	36.22
2163	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - MANUT. FONDANTS CHIMIQUES		2	5.80	2.90
2164	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - TRAV. AVEC MARTEAU PNEUMATIQUE		86	7'075.60	82.27
2168	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - DECOUP. BETON/BITUME A LA SCIE		1	24.50	24.50
2169	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - REPAR. CHEMINEE DE -3 METRES		1	7.70	7.70
2170	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - REP. CHEMINEE DE 3 A 5 METRES		5	177.60	35.52
2172	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - REPAR. COLLECT. -200 CM DIAM		1	23.40	23.40
2174	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - TRAV. FOSSES VIDANGE SUCEUSE		47	1'108.90	23.59
2175	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - CURAGE CHEMINEE DEP. -3 METRES		6	281.60	46.93
2178	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - CURAGE CHEM. FOND ANGL. -3 M		1	44.20	44.20
2179	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - CURAGE CHEM. FOND ANGL. 3-5 M.		1	57.60	57.60
2181	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - NET. COLLECT. - 100 CM S/DEPOT		1	19.20	19.20
2186	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - NET.COLLECT. + 200 CM GD DEBIT		4	70.40	17.60
2187	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - INSPECT.COLLECT. -100 CM DIAM.		1	9.60	9.60
2188	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - INSP.COLLECT. 100-200 CM DIAM.		7	96.80	13.83
2189	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - INSPECT.COLLECT.+ 200 CM DIAM.		6	183.60	30.60
2257	NUIS. HOR. IRRÉGULIER - TRAV. NUIT HOR. NORMAL 19 A 6H.		133	27'714.60	208.38
2260	NUIS. HOR. IRRÉGULIER - TRAVAIL HORAIRE DECALE		90	9'825.20	109.17
2266	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - BALAYEUR EFFECTUANT LA LEVEE		1	63.55	63.55
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1		28	7'055.45	251.98
2281	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 2		3	530.60	176.87
2503	INDEMNITE DE COLLATION		182	11'322.00	62.21
2520	INDEMNITE DE DEPLACEMENT - INTERVENTION EN URGENCE		1	5.00	5.00
2521	INDEMNITE DE DEPL.-INTERV. SABLAGE & DENEIGEMENT		8	80.00	10.00
2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)		13	993.85	76.45
2560	FRAIS DE TELEPHONE (EFFECTIFS)		1	10.00	10.00
<b>Total</b>			<b>2'111</b>	<b>251'699.20</b>	<b>119.23</b>
<b>Levée et nettoyage</b>					
1200	INDEMNITE DE FONCTION		12	1'140.00	95.00
1235	INDEMNITE DE FONCTION - CHAUFFEUR PT.ENGINS VOIRIE		647	106'722.65	164.95
1300	NUISANCES SPECIFIQUES		3'440	587'120.40	170.67
1311	NUISANCES SPECIFIQUES - VOIRIE - SOUMISES CAP		14	2'819.60	201.40
1511	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 12		12	1'920.00	160.00
1552	INDEMNITE DE TELEPHONE 3		24	132.00	5.50
2036	SERV.SUPPL.DIVERS-OUVR.N/QUAL.CONDUIS.ENGINS QCQ		303	51'855.90	171.14
2038	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. PIQUET SAM/DIM/J. FERIES		913	116'212.00	127.29
2039	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. DE PIQUET LUNDI-VENDREDI		940	101'049.35	107.50
2046	SERV.SUPPL.DIVERS-GARDE HIVER. SEM. PIQUET-VOIRIE		4	4'548.00	1'137.00
2160	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - PORT DE BOTTES		146	16'308.65	111.70
2162	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - NET.RUES A LA LANCE ET 2160		3	274.05	91.35
2163	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - MANUT. FONDANTS CHIMIQUES		32	658.30	20.57
2174	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - TRAV. FOSSES VIDANGE SUCEUSE		24	509.90	21.25

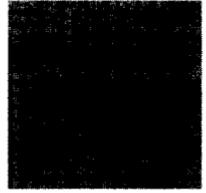
Indemnités		Nbre	Francs	Moyenne
2175	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - CURAGE CHEMINEE DEP. -3 METRES	1	17.60	17.60
2257	NUIS. HOR. IRREGULIER - TRAV. NUIT HOR. NORMAL 19 A 6H.	1'435	183'177.50	127.65
2258	NUIS. HOR. IRREGULIER - TRAV.HOR.NORMAL SAM.APRES-MIDI	1'417	83'143.30	58.68
2259	NUIS. HOR. IRREGULIER - TRAV. HOR. NORMAL DIM./J.FERIES	1'605	173'884.50	108.34
2260	NUIS. HOR. IRREGULIER - TRAVAIL HORAIRE DECALE	1'090	66'988.15	61.46
2266	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - BALAYEUR EFFECTUANT LA LEVEE	332	27'149.70	81.78
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	201	52'394.90	260.67
2281	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 2	19	3'757.90	197.78
2503	INDEMNITE DE COLLATION	1'572	84'239.25	53.59
2521	INDEMNITE DE DEPL.-INTERV. SABLAGE & DENEIGEMENT	2	10.00	5.00
2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)	2	132.00	66.00
2560	FRAIS DE TELEPHONE (EFFECTIFS)	129	188.20	1.46
<b>Total</b>		<b>14'319</b>	<b>1'666'353.80</b>	<b>116.37</b>
<b>Service administratif et technique</b>				
1507	FRAIS DE DEPLACEMENT 8	11	2'420.00	220.00
1520	FRAIS DE DEPLACEMENT 21	12	600.00	50.00
1521	INDEMNITE DE VEHICULE 22	12	720.00	60.00
1523	INDEMNITE DE VEHICULE 25	36	1'260.00	35.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	24	528.00	22.00
1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	84	1'828.80	21.77
1620	INDEMNITE VETEMENT - SPECTACLES ET CONCERTS	86	3'117.50	36.25
2251	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DE NUIT	103	35'869.90	348.25
2252	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DUREE 5-8 HEURES	44	3'989.35	90.67
2253	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DE -5 OU +8 HEURES	65	8'583.65	132.06
2254	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DIM./J.FERIES DUREES 5-8 H.	42	4'530.05	107.86
2255	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DIM./J.FERIES -5 OU + 8 H.	64	9'227.30	144.18
2500	INDEMNITE DE REPAS 1	137	8'500.00	62.04
2503	INDEMNITE DE COLLATION	101	18'436.50	182.54
2531	FRAIS DE DEPLACEMENT VELOMOTEUR OU MOTO (PAR KM)	10	144.40	14.44
2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)	7	396.00	56.57
<b>Total</b>		<b>838</b>	<b>100'151.45</b>	<b>119.51</b>
<b>Art musical</b>				
1200	INDEMNITE DE FONCTION	1	175.00	175.00
1240	FORFAIT H/SUP. - GRAND - THEATRE - OUVRIER	100	108'991.75	1'089.92
1245	FORFAIT H/SUP. - GRAND - THEATRE - CONTREMAITRE	14	34'116.60	2'436.90
1250	FORFAIT H/SUP. - GRAND - THEATRE - CHEF	19	25'977.50	1'367.24
1255	NUIS.HOR.IRREGULIER /GRAND - THEATRE/ PERS.TECHN.PLATEAU	64	225'625.40	3'525.40
1260	NUIS.HOR.IRREGULIER -GRAND-THEATRE-PERS.TECHN.PLATEAU	46	159'301.45	3'463.08
1262	NUISANCES HORAIRE IRREGULIER	1	288.30	288.30
1311	NUISANCES SPECIFIQUES - VOIRIE - SOUMISES CAP	2	0.00	0.00
1509	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 10	7	1'295.00	185.00
1515	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 16	5	375.00	75.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	7	154.00	22.00
1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	617	15'529.60	25.17
1610	INDEMNITE VETEMENT - BLOUSES	372	3'910.80	10.51
2001	SERV.SUPPL.DIVERS-VISITE DU GRAND THEATRE	24	1'200.00	50.00
2002	SERV.SUPPL.DIVERS-INDEMNITE DE PLATEAU	39	8'351.25	214.13
2003	SERV.SUPPL.DIVERS-INDEMNITE DE FIGURATION	4	819.00	204.75
2500	INDEMNITE DE REPAS 1	137	8'780.00	64.09
2503	INDEMNITE DE COLLATION	20	680.00	34.00
2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)	80	3'918.75	48.98
<b>Total</b>		<b>1'559</b>	<b>599'489.40</b>	<b>384.53</b>

	Indemnités	Nbre	Francs	Moyenne
<b>Musée d'art et d'histoire</b>				
1255	NUIS.HOR.IRREGULIER /GRAND - THEATRE/ PERS.TECHN.PLATEAU	2	7'438.20	3'719.10
1508	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 9	12	2'520.00	210.00
1513	FRAIS DE DEPLACEMENT 14	12	1'320.00	110.00
1518	FRAIS DE DEPLACEMENT 19	10	550.00	55.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	24	528.00	22.00
1600	INDEMNITE VETEMENT - UNIFORME	444	18'457.05	41.57
1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	24	457.20	19.05
1610	INDEMNITE VETEMENT - BLOUSES	112	1'032.80	9.22
2038	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. PIQUET SAM/DIM/J. FERIES	18	244.80	13.60
2252	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DUREE 5-8 HEURES	332	39'336.65	118.48
2253	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DE -5 OU +8 HEURES	66	3'830.60	58.04
2254	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DIM/J.FERIES DUREES 5-8 H.	336	68'505.50	203.89
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	34	10'732.85	315.67
2281	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 2	1	176.10	176.10
2500	INDEMNITE DE REPAS 1	1	100.00	100.00
2503	INDEMNITE DE COLLATION	459	46'852.00	102.07
2531	FRAIS DE DEPLACEMENT VELOMOTEUR OU MOTO (PAR KM)	10	546.20	54.62
2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)	23	1'903.00	82.74
<b>Total</b>		<b>1'920</b>	<b>204'530.95</b>	<b>106.53</b>
<b>Muséum d'histoire naturelle</b>				
1514	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 15	12	1'200.00	100.00
1524	FRAIS DE DEPLACEMENT 26	24	600.00	25.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	12	264.00	22.00
1600	INDEMNITE VETEMENT - UNIFORME	282	11'658.00	41.34
1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	64	1'625.60	25.40
1610	INDEMNITE VETEMENT - BLOUSES	292	2'696.40	9.23
2045	SERVICE SUPPLEMENTAIRES DIVERS	1	2'731.25	2'731.25
2250	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DURANT HEURES DE REPAS	45	1'253.80	27.86
2251	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DE NUIT	33	1'745.55	52.90
2252	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DUREE 5-8 HEURES	195	21'214.55	108.79
2254	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DIM/J.FERIES DUREES 5-8 H.	197	35'778.15	181.61
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	18	5'385.65	299.20
2503	INDEMNITE DE COLLATION	45	977.50	21.72
2534	FRAIS DE DEPLACEMENT POUR MUSEUM (PAR KM)	2	966.90	483.45
<b>Total</b>		<b>1'222</b>	<b>88'097.35</b>	<b>72.09</b>
<b>Bibliothèques et discothèques municipales</b>				
1515	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 16	12	900.00	75.00
1521	INDEMNITE DE VEHICULE 22	12	720.00	60.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	12	264.00	22.00
1610	INDEMNITE VETEMENT - BLOUSES	48	431.40	8.99
2251	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DE NUIT	192	8'556.45	44.56
2252	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DUREE 5-8 HEURES	253	28'574.70	112.94
2253	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DE -5 OU +8 HEURES	588	35'017.65	59.55
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	87	6'344.05	72.92
2501	INDEMNITE DE REPAS 2	24	2'780.00	115.83
2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)	5	352.00	70.40
<b>Total</b>		<b>1'233</b>	<b>83'940.25</b>	<b>68.08</b>

Indemnités		Nbre	Francs	Moyenne
<b>Sports</b>				
1300	NUISANCES SPECIFIQUES	494	27'344.65	55.35
1501	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 2	12	3'960.00	330.00
1513	FRAIS DE DEPLACEMENT 14	24	2'640.00	110.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	435	9'570.00	22.00
2019	SERV.SUPPL.DIVERS-SERVICE LORS DE MANIFESTATIONS	148	44'430.00	300.20
2045	SERVICE SUPPLEMENTAIRES DIVERS	9	25'093.55	2'788.17
2048	SERV.SUPPL.DIVERS-PIQUET DE SERVICE 1 JOUR-SPORTS	1	142.70	142.70
2050	SERVICE SUPPLEMENTAIRE FORFAITAIRE	36	10'800.00	300.00
2051	SERV.SUPPL.DIVERS - SEMAINE DE PIQUET - SPORTS	87	32'747.20	376.40
2052	SERV.SUPPL.DIVERS-DIMINUTION PIQUET 1 JOUR-SPORTS	1	-95.00	-95.00
2053	SERV.SUPPL.DIVERS-REMPLAC. PIQUET 1 JOUR-SPORTS	3	617.50	205.83
2141	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - TRAV.DANS NACELLE SUSP./SUPP.	24	1'947.00	81.13
2160	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - PORT DE BOTTES	493	33'685.05	68.33
2250	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DURANT HEURES DE REPAS	845	39'518.35	46.77
2251	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DE NUIT	993	142'509.30	143.51
2252	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DUREE 5-8 HEURES	347	28'451.00	81.99
2253	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DE -5 OU +8 HEURES	650	72'144.80	110.99
2254	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DIM./J.FERIES DUREES 5-8 H.	398	56'856.75	142.86
2255	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DIM./J.FERIES -5 OU + 8 H.	505	80'960.85	160.32
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	115	43'105.55	374.83
2281	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 2	23	5'741.30	249.62
2500	INDEMNITE DE REPAS 1	23	500.00	21.74
2503	INDEMNITE DE COLLATION	1	8.50	8.50
2531	FRAIS DE DEPLACEMENT VELOMOTEUR OU MOTO (PAR KM)	8	29.10	3.64
2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)	169	3'006.60	17.79
<b>Total</b>		<b>5'844</b>	<b>665'714.75</b>	<b>113.91</b>
<b>Incendie et secours</b>				
1205	PRIME PROFESSIONNEL - SAPEURS	168	16'349.10	97.32
1206	PRIME PROFESSIONNEL - SAPEURS - SOUMISES CAP	1'949	1'051'077.80	539.29
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	1'950	42'900.00	22.00
2500	INDEMNITE DE REPAS 1	241	38'740.00	160.75
2536	FRAIS DE DEPLACEMENT SUR SINISTRE - SIS	299	2'840.00	9.50
<b>Total</b>		<b>4'607</b>	<b>1'151'906.90</b>	<b>250.03</b>
<b>Agents de Ville et domaine public</b>				
1221	NUIS. HOR. IRREGULIER - POLICE MUNICIPALE-SOUMISE CAP	905	429'196.25	474.25
1300	NUISANCES SPECIFIQUES	41	2'772.00	67.61
1301	NUISANCES SPECIFIQUES - SOUMISES CAP	1'211	62'782.25	51.84
1507	FRAIS DE DEPLACEMENT 8	24	5'280.00	220.00
1510	FRAIS DE DEPLACEMENT 11	24	3'960.00	165.00
1511	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 12	12	1'920.00	160.00
1513	FRAIS DE DEPLACEMENT 14	36	3'960.00	110.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	977	21'494.00	22.00
1553	INDEMNITE DE TELEPHONE 4	1	66.00	66.00
1600	INDEMNITE VETEMENT - UNIFORME	36	1'566.00	43.50
1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	24	609.60	25.40
1615	INDEMNITE VETEMENT - UNIFORME POLICE MUNICIPALE	905	64'405.15	71.17
1630	INDEMNITE VETEMENT	1	-72.65	-72.65
2250	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DURANT HEURES DE REPAS	33	2'163.70	65.57
2251	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DE NUIT	33	3'522.00	106.73
2252	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DUREE 5-8 HEURES	26	3'092.50	118.94
2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)	82	12'223.75	149.07
<b>Total</b>		<b>4'371</b>	<b>618'940.55</b>	<b>141.60</b>

Indemnités		Nbre	Francs	Moyenne
<b>Ecoles et institutions de la jeunesse</b>				
1200	INDEMNITE DE FONCTION	142	123'196.50	867.58
1501	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 2	8	2'640.00	330.00
1502	FRAIS DE DEPLACEMENT 3	24	7'920.00	330.00
1505	FRAIS DE DEPLACEMENT 6	48	13'200.00	275.00
1507	FRAIS DE DEPLACEMENT 8	12	2'640.00	220.00
1510	FRAIS DE DEPLACEMENT 11	24	3'960.00	165.00
1513	FRAIS DE DEPLACEMENT 14	36	3'960.00	110.00
1529	FRAIS DE DEPLACEMENT	36	2'520.00	70.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	35	770.00	22.00
1610	INDEMNITE VETEMENT - BLOUSES	484	10'766.50	22.24
1630	INDEMNITE VETEMENT	1	-5'490.90	-5'490.90
2015	SERV.SUPPL.DIVERS-ACTIVITE SURV.1ERE CL. 1 SEMESTRE	107	24'396.00	228.00
2016	SERV.SUPPL.DIVERS-ACTIVITE SURV.CL.SUIV.1 SEMESTRE	102	56'133.00	550.32
2023	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE A LA SEANCE SOIREE	112	468'029.25	4'178.83
2024	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE SEANCE JOURNEE ENTIERE	44	20'375.60	463.08
2025	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE SEANCE 1/2 JOURNEE	87	12'080.25	138.85
2026	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE EN PROPRE 1.A.2	28	15'912.00	568.29
2027	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE EN PROPRE 3.A4	10	12'168.00	1'216.80
2028	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE EN PROPRE 5 ET PLUS	27	47'034.00	1'742.00
2030	SERV.SUPPL.DIVERS-JOURNEE OPERATIONS ELECTORALES	48	6'861.60	142.95
2045	SERVICE SUPPLEMENTAIRES DIVERS	70	32'347.70	462.11
2050	SERVICE SUPPLEMENTAIRE FORFAITAIRE	18	3'600.00	200.00
2060	SERV.SUPPL.DIVERS-MONTAGE/DEMONTAGE DES ISOLOIRS	57	14'820.00	260.00
2251	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE DE NUIT	1	13.45	13.45
2253	NUIS. HOR. IRREGULIER - ACTIVITE SAMEDI DE -5 OU +8 HEURES	1	87.25	87.25
2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)	59	11'850.85	200.86
<b>Total</b>		<b>1'621</b>	<b>891'791.05</b>	<b>550.15</b>
<b>Espaces verts et environnement</b>				
1204	INDEMNITE AD PERSONAM	24	4'080.00	170.00
1300	NUISANCES SPECIFIQUES	55	4'100.30	74.55
1501	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 2	12	3'960.00	330.00
1502	FRAIS DE DEPLACEMENT 3	60	19'800.00	330.00
1507	FRAIS DE DEPLACEMENT 8	47	10'340.00	220.00
1513	FRAIS DE DEPLACEMENT 14	24	2'640.00	110.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	12	264.00	22.00
1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	2'190	54'492.00	24.88
2148	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - ELAGAGE	69	11'737.00	170.10
2149	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - TAILLE/BRULAGE DE BRANCHES	335	64'328.55	192.03
2151	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - PORT DE MASQUE RESPIRATOIRE	118	10'464.30	88.68
2152	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - CREUSAGE MANUEL DE FOSSES	66	5'596.80	84.80
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	53	7'771.25	146.63
2281	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 2	9	1'031.50	114.61
2500	INDEMNITE DE REPAS 1	46	1'520.00	33.04
2503	INDEMNITE DE COLLATION	2	68.00	34.00
<b>Total</b>		<b>3'122</b>	<b>202'193.70</b>	<b>64.76</b>

	Indemnités	Nbre	Francs	Moyenne
<b>Pompes funèbres et cimetières</b>				
1215	NUIS. HOR. IRRÉGULIER - POMPES FUNEBRES	72	35'100.00	487.50
1300	NUISANCES SPECIFIQUES	898	90'201.30	100.45
1501	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRESENTATION 2	12	3'960.00	330.00
1502	FRAIS DE DEPLACEMENT 3	36	11'880.00	330.00
1524	FRAIS DE DEPLACEMENT 26	24	600.00	25.00
1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	479	10'538.00	22.00
1600	INDEMNITE VETEMENT - UNIFORME	407	17'356.50	42.64
1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	426	10'810.20	25.38
2031	SERV.SUPPL.DIVERS-TOILETTE MORT -PENDANT L'HORAIRE	78	12'872.10	165.03
2032	SERV.SUPPL.DIVERS-TOILETTE MORT. HORS HORAIRE	31	5'170.75	166.80
2038	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. PIQUET SAM/DIM/J. FERIES	23	3'535.15	153.70
2039	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. DE PIQUET LUNDI-VENDREDI	9	128.10	14.23
2156	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - EXHUMATION I	4	310.80	77.70
2157	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - EXHUMATION II	70	14'508.40	207.26
2158	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - EXHUMATION III	11	2'557.50	232.50
2195	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - NETTOYAGE WC	67	5'992.80	89.44
2196	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - DESINFECTION	30	1'689.60	56.32
2197	NUIS. TRAV. SPECIFIQUE - DIVERS	42	7'827.60	186.37
2252	NUIS. HOR. IRRÉGULIER - ACTIVITE SAMEDI DUREE 5-8 HEURES	49	3'092.50	63.11
2254	NUIS. HOR. IRRÉGULIER - ACTIVITE DIM/J.FERIES DUREES 5-8 H.	47	4'622.50	98.35
2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	27	3'998.25	148.08
2281	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 2	7	493.90	70.56
2500	INDEMNITE DE REPAS 1	95	2'360.00	24.84
<b>Total</b>		<b>2'944</b>	<b>249'605.95</b>	<b>84.78</b>
		<b>48'394</b>	<b>7'089'151.35</b>	<b>146.49</b>



**ANNEXE**

**CARTOGRAPHIE DES  
INDEMNITES EN VILLE DE  
GENEVE**

## CARTOGRAPHIE DES INDEMNITES EN VILLE DE GENEVE

Imputation	No	Eléments de salaire	Sources	Type de paiement	Montant 2001	AVS	CAP	Impôt	Indexation	Liée Fonction
30132	2100	INDEMN. DE REMPL.-REMPLACEMENT D'UN CHEF	Règlement	Jour	24.25	Oui	Non	Oui	Oui	
30132	2101	INDEMN. DE REMPL.-BALAYEUR FONCT. COMME C.EQUIPE	Règlement	Jour	10.40	Oui	Non	Oui	Oui	
30132	2103	INDEMN. DE REMPL.-REMPLACEMENT SUP. HIERARCHIQUE	Règlement	Jour	12.70	Oui	Non	Oui	Oui	
30133	1150	INDEMNITE DE REMPLACEMENT	---	Jour	1	Oui	Non	Oui	Non	
30133	1200	INDEMNITE DE FONCTION	---	Mois	1	Oui	Non	Oui	Non	X
30133	1201	INDEMNITE DE FONCTION - SOUMISE CAP	---	Mois	1	Oui	Oui	Oui	Non	X
30133	1202	INDEMNITE DE FONCTION - SUPPLEANT DU CAISSIER	---	Mois	1	Oui	Non	Oui	Non	X
30133	1203	INDEMNITE	---	Mois	1	Oui	Oui	Oui	Non	X
30133	1204	INDEMNITE AD PERSONAM	---	Mois	1	Oui	Non	Oui	Non	X
30133	1205	PRIME PROFESSIONNEL - SAPEURS	---	Mois	1	Oui	Oui	Oui	Non	X
30133	1206	PRIME PROFESSIONNEL - SAPEURS - SOUMISES CAP	Statut	Mois	550.65	Oui	Oui	Oui	Oui	X
30133	1225	INDEMNITE DE FONCTION - ECOLES 1	CA	Mois	331.90	Oui	Non	Oui	Oui	X
30133	1230	INDEMNITE DE FONCTION - ECOLES 2	CA	Mois	579.15	Oui	Non	Oui	Oui	X
30133	1235	INDEMNITE DE FONCTION - CHAUFFEUR PT.ENGINS VOIRIE	Règlement	Mois	167.25	Oui	Non	Oui	Oui	X
30133	2120	INDEMNITE DE FONCTION -OUVR.N/QUAL.FONCT.CHAUF.P.L	Règlement	Jour	2.95	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	76	VISITE COMMENTEE	CA	Tâche	50.00	Oui	Non	Oui	Non	
30134	2000	SERV.SUPPL.DIVERS-SEMAINE DE PIQUET-SERV.ENERGIE	Règlement	Semaine	684.45	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2001	SERV.SUPPL.DIVERS-VISITE DU GRAND THEATRE	CA	Tâche	25.00	Oui	Non	Oui	Non	
30134	2002	SERV.SUPPL.DIVERS-INDEMNITE DE PLATEAU	CA	Tâche	33.20	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2003	SERV.SUPPL.DIVERS-INDEMNITE DE FIGURATION	CA	Tâche	41.50	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2010	SERV.SUPPL.DIVERS-SEMAINE DE PIQUET-ETE/ENERGIE	Règlement	Semaine	342.15	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2015	SERV.SUPPL.DIVERS-ACT.SURV.1ERE CL. 1 SEMESTRE	CA	Semestre	231.20	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2016	SERV.SUPPL.DIVERS-ACT.SURV.CL.SUIV.1 SEMESTRE	CA	Semestre	115.00	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2017	SERV.SUPPL.DIVERS-MONTAGE ET DEMONTAGE DU RING	---	Tâche	1	Oui	Non	Oui	Non	
30134	2018	SERV.SUPPL.DIVERS-MONT /DEMONT.RING SAIS. COMPL	CA	Saison	1'115.85	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2019	SERV.SUPPL.DIVERS-SERVICE LORS DE MANIFESTATIONS	CA	Tâche	46.50	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2020	SERV.SUPPL.DIVERS-SERVICE DE PRESERVATION	CA	Heure	5.00	Oui	Non	Oui	Non	
30134	2021	SERV.SUPPL.DIVERS-INDEMN. VOYAGE A L'ETRANGER	DGA	Jour	20.00	Oui	Non	Oui	Non	
30134	2022	SERV.SUPPL.DIVERS-INTERV.ALARME MOINS DE 1H	CA	Tâche	20.00	Oui	Non	Oui	Non	
30134	2023	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE A LA SEANCE SOIREE	CA	Jour	5.95	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2024	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE SEANCE JOURNEE ENTIERE	CA	Jour	77.65	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2025	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE SEANCE 1/2 JOURNEE	CA	Jour	38.90	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2026	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE EN PROPRE 1.A.2	CA	Heure	5.95	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2027	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE EN PROPRE 3.A4	CA	Heure	11.85	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2028	SERV.SUPPL.DIVERS-SOCIETE EN PROPRE 5 ET PLUS	CA	Heure	17.80	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2029	SERV.SUPPL.DIVERS-INDEMN.HUISSIER.FETES ECOLES	CA	Tâche	50.00	Oui	Non	Oui	Non	
30134	2030	SERV.SUPPL.DIVERS-JOURNEE OPERATIONS ELECTORALES	CA	Jour	144.95	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2031	SERV.SUPPL.DIVERS-TOILETTE MORT-PDENT L'HORAIRE	CA	Tâche	61.00	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2032	SERV.SUPPL.DIVERS-TOILETTE MORT. HORS HORAIRE	CA	Tâche	121.95	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2033	SERV.SUPPL.DIVERS-SEMAINE DE PIQUET-SPORTS	CA	Semaine	62.50	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2034	SERV.SUPPL.DIVERS-OUVR.N/QUAL.FONCT.MACHIN1	Règlement	Jour	2.95	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2035	SERV.SUPPL.DIVERS-MACHINISTE 1 FONCT. MACHIN 2	Règlement	Jour	3.00	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2036	SERV.SUPPL.DIVERS-OUVR.N/QUAL.CONDUIS.ENGINS QCQ	Règlement	Jour	2.95	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2037	SERV.SUPPL.DIVERS-PIQUET SERVICE DE NUIT - VOIRIE	Règlement	Jour	31.15	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2038	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. PIQUET SAM/DIM/J. FERIES	Règlement	Heure	1.70	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2039	SERV.SUPPL.DIVERS-SERV. DE PIQUET LUNDI-VENDREDI	Règlement	Heure	1.15	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2040	SERV.SUPPL.DIVERS-PIQUET SERVICE WEEK-END-VOIRIE	Règlement	Semaine	147.25	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2041	SERV.SUPPL.DIVERS-PIQUET HEURE D'INTERV.-VOIRIE	Règlement	Heure	30.40	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2043	SERV.SUPPL.DIVERS-PIQUET SERVICE DE 1 JOUR-VOIRIE	Règlement	Jour	77.65	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2044	SERV.SUPPL.DIVERS-PIQUET SERVICE NUIT+WEEK-END-VOIRIE	Règlement	Semaine	272.60	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2046	SERV.SUPPL.DIVERS-GARDE HIVER. SEM. PIQUET-VOIRIE	CA	Semaine	192.15	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2047	SERV.SUPPL.DIVERS-SEMAINE DE PIQUET-DSI	CA	Semaine	164.80	Oui	Non	Oui	Oui	
30134	2050	SERVICE SUPPLEMENTAIRE FORAITAIRE	---	Mois	1	Oui	Non	Oui	Non	
30135	1215	NUIS. HOR. IRREG. - POMPES FUNEBRES	Règlement	Mois	494.25	Oui	Non	Oui	Oui	X
30135	1220	NUIS. HOR. IRREG. - POLICE MUNICIPALE	CA	Mois	480.90	Oui	Non	Oui	Oui	X
30135	1221	NUIS. HOR. IRREG. - POLICE MUNICIPALE-SOUMISE CAP	CA	Mois	480.90	Oui	Oui	Oui	Oui	X
30135	1240	FORFAIT H/SUP. - GRAND-THEATRE - OUVRIER	CA	Mois	362.35	Oui	Oui	Oui	Oui	X
30135	1245	FORFAIT H/SUP. - GRAND-THEATRE - CONTREMAITRE	CA	Mois	411.85	Oui	Oui	Oui	Oui	X
30135	1250	FORFAIT H/SUP. - GRAND-THEATRE - CHEF	CA	Mois	526.80	Oui	Oui	Oui	Oui	X
30135	1255	NUIS.HOR.IRREG./GRAND-THEATRE/ PERS.TECHN.PLATEAU	Règlement	Mois	628.55	Oui	Oui	Oui	Oui	X
30135	1260	NUIS.HOR.IRREG.-GRAND-THEATRE-PERS.TECHN.PLATEAU	Règlement	Mois	628.55	Oui	Oui	Oui	Oui	X
30135	1261	NUIS. HOR. IRREG. - GRAND-THEATRE - SOUMISE CAP	---	Mois	1	Oui	Oui	Oui	Oui	X
30135	1262	NUISANCES HORAIRE IRREGULIER	---	Mois	1	Oui	Non	Oui	Non	X
30135	1300	NUISANCES SPECIFIQUES	Règlement	Point	26.55	Oui	Non	Oui	Oui	X
30135	1301	NUISANCES SPECIFIQUES - SOUMISES CAP	Règlement	Point	26.55	Oui	Oui	Oui	Oui	
30135	1311	NUISANCES SPECIFIQUES - VOIRIE - SOUMISES CAP	CA	Mois	204.20	Oui	Oui	Oui	Oui	
30135	1312	NUISANCES SPECIFIQUES - COMPLEMENT	---	Mois	1	Oui	Non	Oui	Non	

Imputation	No	Éléments de salaire	Sources	Type de paiement	Montant 2001	AVS	CAP	Impôt	Indexation	Liée	Fonction
30135	2045	SERVICE SUPPLEMENTAIRES DIVERS	---	Mois	1	Oui	Non	Oui	Oui		X
30135	2048	SERV. SUPPL. DIVERS - PIQUET DE SERVICE 1 JOUR-SPORTS	CA	Jour	72.35	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2051	SERV. SUPPL. DIVERS - SEMAINE DE PIQUET - SPORTS	CA	Semaine	342.35	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2052	SERV. SUPPL. DIVERS - DIMINUTION PIQUET 1 JOUR-SPORTS	CA	Jour	48.15	Oui	Non	Oui	Oui		X
30135	2053	SERV. SUPPL. DIVERS - REPLAC. PIQUET 1 JOUR-SPORTS	CA	Jour	48.15	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2060	SERV. SUPPL. DIVERS - MONTAGE/DEMONTAGE DES ISOLOIRS	CA	Tâche Mois	260.00	Oui	Non	Oui	Non		
30135	2140	NUIS. TRAV. SPEC. - TRI DU LINGE SALE		Heure	6.45	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2141	NUIS. TRAV. SPEC. - TRAV. DANS NACELLE SUSP./SUPP.	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2142	NUIS. TRAV. SPEC. - NETTOYAGE DE LA CARPETTE	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2146	NUIS. TRAV. SPEC. - TRAV. INTER. ESPACES CONFINES	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2147	NUIS. TRAV. SPEC. - COLASSAGE	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2148	NUIS. TRAV. SPEC. - FLAGAGE	Règlement	Heure	8.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2149	NUIS. TRAV. SPEC. - TAILLE/BRULAGE DE BRANCHES	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2150	NUIS. TRAV. SPEC. - NETTOYAGE GRANDS BASSINS	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2151	NUIS. TRAV. SPEC. - PORT DE MASQUE RESPIRATOIRE	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2152	NUIS. TRAV. SPEC. - CREUSAGE MANUEL DE FOSSES	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2154	NUIS. TRAV. SPEC. - NETTOYAGE VITRES DE SERRES	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2156	NUIS. TRAV. SPEC. - EXHUMATION I	Règlement	Tâche	78.80	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2157	NUIS. TRAV. SPEC. - EXHUMATION II	Règlement	Tâche	159.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2158	NUIS. TRAV. SPEC. - EXHUMATION III	Règlement	Tâche	235.75	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2159	NUIS. TRAV. SPEC. - DECRASSAGE CHAUDIERE PAR POINT	Règlement	Point	0.95	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2160	NUIS. TRAV. SPEC. - PORT DE BOTTES	Règlement	Heure	4.95	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2161	NUIS. TRAV. SPEC. - PORT CUISSARDES/HABIT PLONGEE	Règlement	Heure	6.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2162	NUIS. TRAV. SPEC. - NET. RUE A LA LANCE ET 2160	Règlement	Heure	2.95	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2163	NUIS. TRAV. SPEC. - MANUT. FONDANTS CHIMIQUES	Règlement	Heure	2.95	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2164	NUIS. TRAV. SPEC. - TRAV. AVEC MARTEAU PNEUMATIQUE	Règlement	Heure	4.95	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2165	NUIS. TRAV. SPEC. - TRAVAUX AVEC VIBRO-DAMEUSE	Règlement	Heure	4.95	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2166	NUIS. TRAV. SPEC. - TRAVAUX AVEC DAME MECANIQUE	Règlement	Heure	4.95	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2167	NUIS. TRAV. SPEC. - TRAV. TRONCONNAGE +QUE 1/2 J	Règlement	Heure	4.95	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2168	NUIS. TRAV. SPEC. - DECOUP. BETON/BITUME A LA SCIE	Règlement	Heure	4.95	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2169	NUIS. TRAV. SPEC. - REPAR. CHEMINEE DE -3 METRES	Règlement	Heure	7.80	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2170	NUIS. TRAV. SPEC. - REP. CHEMINEE DE 3 A 5 METRES	Règlement	Heure	9.75	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2171	NUIS. TRAV. SPEC. - REPAR. CHEMINEE DE + 5 METRES	Règlement	Heure	11.85	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2172	NUIS. TRAV. SPEC. - REPAR. COLLECT. -200 CM DIAM	Règlement	Heure	11.85	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2173	NUIS. TRAV. SPEC. - REPAR. COLLECT. + 200 CM DIAM.	Règlement	Heure	10.80	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2174	NUIS. TRAV. SPEC. - TRAV. FOSSES VIDANGE SUCEUSE	Règlement	Heure	5.00	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2175	NUIS. TRAV. SPEC. - CURAGE CHEMINEE DEP. -3 METRES	Règlement	Heure	8.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2176	NUIS. TRAV. SPEC. - CURAGE CHEMINEE DEP. 3-5 METRES	Règlement	Heure	11.85	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2177	NUIS. TRAV. SPEC. - CURAGE CHEMINEE DEP. +5 METRES	Règlement	Heure	13.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2178	NUIS. TRAV. SPEC. - CURAGE CHEM. FOND ANGL. -3 M	Règlement	Heure	6.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2179	NUIS. TRAV. SPEC. - CURAGE CHEM. FOND ANGL. 3-5 M.	Règlement	Heure	9.75	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2180	NUIS. TRAV. SPEC. - CURAGE CHEM. FOND ANGL. + 5 M.	Règlement	Heure	12.85	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2181	NUIS. TRAV. SPEC. - NET. COLLECT. - 100 CM S/DEPOT	Règlement	Heure	9.75	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2182	NUIS. TRAV. SPEC. - NET. COLLECT. -100 CM A/DEPOT	Règlement	Heure	11.85	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2183	NUIS. TRAV. SPEC. - NET. COLLECT 100-200 CM S/DEPOT	Règlement	Heure	8.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2184	NUIS. TRAV. SPEC. - NET. COLLECT. 100-200 CM A/DEPOT	Règlement	Heure	9.85	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2185	NUIS. TRAV. SPEC. - NET. COLLECT. + 200 CM PT DEBIT	Règlement	Heure	6.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2186	NUIS. TRAV. SPEC. - NET. COLLECT. + 200 CM GD DEBIT	Règlement	Heure	8.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2187	NUIS. TRAV. SPEC. - INSPECT. COLLECT. -100 CM DIAM.	Règlement	Heure	9.75	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2188	NUIS. TRAV. SPEC. - INSP. COLLECT. 100-200 CM DIAM.	Règlement	Heure	8.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2189	NUIS. TRAV. SPEC. - INSPECT. COLLECT. + 200 CM DIAM.	Règlement	Heure	6.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2190	NUIS. TRAV. SPEC. - ENTRET./NETT. WC ET VESTIAIRES	Règlement	Heure	0.90	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2195	NUIS. TRAV. SPEC. - NETTOYAGE WC.	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2196	NUIS. TRAV. SPEC. - DESINFECTIION	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2197	NUIS. TRAV. SPEC. - DIVERS	Règlement	Heure	6.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2250	NUIS. HOR. IRREG. - ACT. DURANT HEURES DE REPAS	Règlement	Heure	7.80	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2251	NUIS. HOR. IRREG. - ACTIVITE DE NUIT	Règlement	Heure	9.10	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2252	NUIS. HOR. IRREG. - ACT. SAMEDI DUREE 5-8 HEURES	CA	Jour	62.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2253	NUIS. HOR. IRREG. - ACT. SAMEDI DE -5 OU +8 HEURES	Règlement	Heure	9.10	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2254	NUIS. HOR. IRREG. - ACT. DIM./J. FERIES DUREES 5-8 H.	CA	Jour	93.75	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2255	NUIS. HOR. IRREG. - ACT. DIM./J. FERIES -5 OU + 8 H.	Règlement	Heure	13.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2256	NUIS. HOR. IRREG. - GARDES HALLES DE RIVE		Heure	11.05	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2257	NUIS. HOR. IRREG. - TRAV. NUIT HOR. NORM. 19 A 6H.	Règlement	Heure	9.10	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2258	NUIS. HOR. IRREG. - TRAV. HOR. NORM. SAM. APRES-MIDI	Règlement	Heure	9.10	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2259	NUIS. HOR. IRREG. - TRAV. HOR. NORM. DIM./J. FERIES	Règlement	Heure	18.25	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2260	NUIS. HOR. IRREG. - TRAVAIL HORAIRE DECALE	Règlement	Heure	7.80	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2261	NUIS. HOR. IRREG. - SUPPL. NUIT/ WEEK-END PERS. TEMP.		Jour	25.00	Oui	Non	Oui	Non		
30135	2263	NUIS. TRAV. SPEC. - J. DE REMPL. CARACT. INACTRACIF		Jour	3.60	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2266	NUIS. TRAV. SPEC. - BALAYEUR EFFECTUANT LA LEVEE	Règlement	Jour	11.70	Oui	Non	Oui	Oui		
30135	2280	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 1	---	Jour	1	Oui	Non	Oui	Non		
30135	2281	NUISANCES COMPLEMENTAIRES 2	---	Jour	1	Oui	Non	Oui	Non		

Imputation	No	Éléments de salaire	Sources	Type de paiement	Montant 2001	AVS	CAP	Impôt	Indexation	Liée Fonction
30664	2500	INDEMNITE DE REPAS 1	DGA	Repas	20.00	Non	Non	Non	Non	
30664	2501	INDEMNITE DE REPAS 2	DGA	Repas	20.00	Non	Non	Non	Non	
30664	2502	INDEMNITE DE REPAS 3	---	Repas	1	Non	Non	Non	Non	
30664	2503	INDEMNITE DE COLLATION	DGA	Repas	8.50	Non	Non	Non	Non	
30665	1600	INDEMNITE VETEMENT - UNIFORME	CA	Mois	44.10	Non	Non	Non	Oui	X
30665	1601	INDEMNITE VETEMENT TELEPHONISTE	CA	Mois	52.50	Non	Non	Non	Oui	X
30665	1605	INDEMNITE VETEMENT - COMPLETS SALOPETTES	CA	Mois	25.75	Non	Non	Non	Oui	X
30665	1610	INDEMNITE VETEMENT - BLOUSES	CA	Mois	11.05	Non	Non	Non	Oui	X
30665	1615	INDEMNITE VETEMENT - UNIFORME POLICE MUNICIPALE	CA	Mois	73.65	Non	Non	Non	Oui	X
30665	1620	INDEMNITE VETEMENT - SPECTACLES ET CONCERTS	CA	Mois	36.75	Non	Non	Non	Oui	X
30665	1625	INDEMNITE VETEMENT - SERVICE SOCIAL	CA	Mois	11.75	Non	Non	Non	Oui	X
30665	1630	INDEMNITE VETEMENT	---	Mois	1	Non	Non	Non	Oui	X
31702	1550	INDEMNITE DE TELEPHONE 1	CA	Mois	22.00	Non	Non	Non	Non	X
31702	1551	INDEMNITE DE TELEPHONE 2	CA	Mois	11.00	Non	Non	Non	Non	X
31702	1552	INDEMNITE DE TELEPHONE 3	CA	Mois	5.50	Non	Non	Non	Non	X
31702	1553	INDEMNITE DE TELEPHONE 4	---	Mois	1	Non	Non	Non	Non	X
31702	2560	FRAIS DE TELEPHONE (EFFECTIFS)	---	Mois	1	Non	Non	Non	Non	
31705	2550	FRAIS DE REPRESENTATION	---	Mois	1	Non	Non	Non	Non	X
31706	1500	INDEMNITE DE VEHICULE 1	Règlement	Mois	416.65	Non	Non	Non	Non	X
31706	1501	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 2	CA	Mois	330.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1502	FRAIS DE DEPLACEMENT 3	CA	Mois	330.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1503	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 4	CA	Mois	305.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1504	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 5	CA	Mois	280.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1505	FRAIS DE DEPLACEMENT 6	CA	Mois	275.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1506	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 7	CA	Mois	220.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1507	FRAIS DE DEPLACEMENT 8	CA	Mois	220.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1508	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 9	CA	Mois	210.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1509	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 10	CA	Mois	185.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1510	FRAIS DE DEPLACEMENT 11	CA	Mois	165.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1511	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 12	CA	Mois	160.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1512	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 13	CA	Mois	110.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1513	FRAIS DE DEPLACEMENT 14	CA	Mois	110.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1514	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 15	CA	Mois	100.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1515	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 16	CA	Mois	75.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1516	FRAIS DE DEPLACEMENT 17	CA	Mois	75.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1517	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 18	CA	Mois	55.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1518	FRAIS DE DEPLACEMENT 19	CA	Mois	55.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1519	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES. 20	CA	Mois	50.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1520	FRAIS DE DEPLACEMENT 21	CA	Mois	50.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1521	INDEMNITE DE VEHICULE 22	CA	Mois	60.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1522	INDEMNITE DE VEHICULE 23	CA	Mois	40.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1523	INDEMNITE DE VEHICULE 25	CA	Mois	35.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1524	FRAIS DE DEPLACEMENT 26	CA	Mois	25.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1525	INDEMNITE DE VEHICULE 27	CA	Mois	20.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1526	INDEMNITE DE VEHICULE 28	CA	Mois	15.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1527	INDEMNITE DE VEHICULE 29	CA	Mois	10.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1528	FRAIS DE DEPLACEMENT ET REPRES.	---	Mois	1	Non	Non	Non	Non	X
31706	1529	FRAIS DE DEPLACEMENT	---	Mois	1	Non	Non	Non	Non	X
31706	1530	INDEMNITE DE VEHICULE 32	CA	Mois	250.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1531	INDEMNITE DE VEHICULE 33	CA	Mois	350.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1532	INDEMNITE DE VEHICULE 34	CA	Mois	400.00	Non	Non	Non	Non	X
31706	1533	INDEMNITE DE VEHICULE 35	CA	Mois	180.00	Non	Non	Non	Non	X
31707	2520	INDEMNITE DE DEPLACEMENT-INTERVENTION EN URGENCE	Règlement	Déplac.	5.00	Non	Non	Non	Non	
31707	2521	INDEMNITE DE DEPL.-INTERV. SABLAGE & DENEIGEMENT	Règlement	Déplac.	5.00	Non	Non	Non	Non	
31707	2523	INDEMNITE DE DEPLACEMENT-CHANTIER ELOIGNE	Règlement	Jour	5.00	Non	Non	Non	Non	
31707	2530	FRAIS DE DEPLACEMENT (FRAIS EFFECTIFS)	---	Effectif	1	Non	Non	Non	Non	
31707	2531	FRAIS DE DEPLACEMENT VELOMOTEUR OU MOTO (PAR KM)	CA	Km	0.20	Non	Non	Non	Non	
31707	2532	FRAIS DE DEPLACEMENT A VELO (PAR JOUR)	---	Jour	2.50	Non	Non	Non	Non	
31707	2533	FRAIS DE DEPLACEMENT AUTO (PAR KM)	DGA	Km	0.55	Non	Non	Non	Non	
31707	2534	FRAIS DE DEPLACEMENT POUR MUSEUM (PAR KM)	DGA	Km	0.55	Non	Non	Non	Non	
31707	2535	FRAIS DE DEPLAC.AUTO MISSIONS SCIENTIFIQUES (KM)	DGA	Km	0.55	Non	Non	Non	Non	
31707	2536	FRAIS DE DEPLACEMENT SUR SINISTRE - SIS	---	Déplac.	8.00	Non	Non	Non	Non	

**M. Gérard Deshusses (S).** Je dirai brièvement que le groupe socialiste tient à remercier le Conseil administratif du document fourni. Cependant, il est clair que nous attendons maintenant un document final nous indiquant combien tout cela va coûter et quand cela se fera. Nous souhaitons surtout que l'ensemble de cette opération ne soit pas de nouveau traité en urgence.

**9. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de MM. Guy Valance et Pierre Rumo, développée le 16 septembre 1998, intitulée: «SWA: assiste-t-on à un «remake» des Ailes du Désir?» (I-788)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

**M. Guy Valance (AdG).** Et vogue la galère! Soyons beaux joueurs, elle a fini par décoller, cette caravelle! Bref, ce n'est pas une caravelle, c'est un autre type d'avion. Enfin! Alors, bravo à eux!

Il est clair que, pour l'instant, l'interpellation n'a plus de raison d'être. Simplement, notre fierté aura été de constater, comme le disait M. Rumo, que la compagnie SWA a repris le titre de notre interpellation pour sa propre publicité que l'on a pu voir sur certains panneaux. C'est donc une assez grande fierté que nous avons à en être les initiateurs.

Et puis, le souci que nous avons quand même, c'est que l'argent public, tant de l'Etat que de la Ville, qui a été versé à cette joyeuse compagnie d'aviation, soit redistribué d'une manière cohérente et ne parte pas dans la poche de quelques administrateurs, car cela reste et demeure notre crainte, naturellement. Merci.

**M. Pierre Rumo (AdG).** Lorsque nous avons déposé cette interpellation, en mai 1998, il y avait en effet des craintes et même une montée en force des critiques à l'endroit de la SWA, critiques qui ne provenaient du reste pas que de nos rangs et de nos milieux et donc notamment pas seulement de mon collègue Guy Valance et de moi-même.

---

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Développée, 993.

A ce sujet, il sied de rappeler que la SWA a fait appel, le 19 mai 1998, à un Canadien, M. Peter Leishman, ce qui a indiscutablement donné un coup de fouet à cette compagnie. Dès lors, c'est vrai, comme l'a rappelé M. Valance, il y a eu le premier vol aérien, le 10 septembre, il y a donc moins d'une semaine. Mais il faut quand même rappeler que ce projet de la SWA avait débuté le 10 janvier 1997, par une visite de la délégation de la SWA à l'OFAC (Office fédéral de l'aviation civile), et que ce n'est finalement que vingt mois après, jour pour jour, soit le 20 septembre, qu'a eu lieu le premier vol de cette compagnie.

Comme l'a dit M. Valance, soyons beaux joueurs. Attendons, malgré tout, un peu plus pour voir si réellement cette compagnie a les moyens de durer longtemps. En effet, comme le rappelait M. Jean-Charles Simon, membre du conseil d'administration et un des premiers auteurs de ce projet: «Ce n'est rien de posséder un avion, encore faut-il avoir un avion plein.» Comme le soulignait donc M. Jean-Charles Simon, il faut attendre encore un peu pour savoir si cette compagnie a les clés du succès.

Comme l'a également relevé M. Valance, «Les Ailes du Désir», c'était évidemment une référence au film de Wim Wenders; il y a eu, du reste, un véritable «remake» de ce film cet été, un «remake» Hollywoodien qui était, je crois, nettement moins bon que le premier film de Wim Wenders. Et, en effet, un des slogans de la SWA – mais, là, je suis peut-être moins optimiste que M. Valance, car je pense qu'il lit quand même plus les revues de cinéma que les ordres du jour du Conseil municipal – dit: «Des ailes pour vos désirs». Alors, bon, les «Ailes du Désir», c'est devenu un titre et une expression très courante.

Alors, soyons beaux joueurs, et attendons quelques mois pour voir si réellement le décollage de la SWA se révèle être un décollage à long terme.

#### *RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

L'annonce de cette interpellation se situait dans le contexte de la naissance de la nouvelle compagnie aérienne SWA et des interrogations suscitées par cette entreprise ambitieuse.

Son développement, lors de la séance du 16 septembre 1998, était fortement influencé par le véritable démarrage de l'exploitation de SWA, un premier vol commercial ayant été réalisé six jours plus tôt. Les craintes qui pouvaient exister pour les conseillers municipaux se trouvaient ainsi apaisées par ce qui semblait être la réussite de la naissance de cette nouvelle compagnie et aucune question n'était concrètement adressée au Conseil administratif. Comme le relevait l'orateur en conclusion de son intervention, «... attendons quelques mois pour voir si réellement le décollage de la SWA se révèle être un décollage à long terme».

La suite, nous la connaissons, nul besoin de revenir sur l'échec connu par SWA et sa disparition du ciel genevois. En conséquence, le Conseil administratif ne souhaite pas développer plus avant cette interpellation qui n'est plus d'actualité.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Pierre Muller*

**10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 13 janvier 1999, intitulée: «Domaine public et panneaux électoraux: discrimination» (I-798)<sup>1</sup>.**

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Selon l'auteur de l'interpellation, les emplacements destinés à l'affichage électoral en ville de Genève seraient en nombre insuffisant. De plus, certains d'entre eux, trop exigus, ne permettraient pas de regrouper toutes les prises de position. La création de nouveaux espaces de ce type est donc sollicitée.

Rappelons qu'il existe deux types de panneaux utilisés pour l'affichage électoral. La première catégorie est celle des panneaux fixes, ou panneaux R4 commerciaux SGA (Société générale d'affichage), dont le nombre global s'élève à 820 en ville de Genève; en période électorale ou de votations, une partie de ces panneaux est utilisée à des fins d'affichage politique. La seconde catégorie concerne les panneaux temporaires sur chevalets placés, pendant les périodes électorales, sur 18 emplacements différents en ville de Genève, regroupant ainsi environ 660 affiches.

En cas de nécessité, la superficie de l'affichage électoral en ville de Genève peut donc être augmentée, de façon ponctuelle, par l'ajout de panneaux mobiles sur chevalets. Il va toutefois de soi que, sur certains sites, comme la place du Bourg-de-Four, il est impossible d'installer 60 panneaux, car cela entraverait exagérément le passage des piétons.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*André Hediger*

---

<sup>1</sup> «Mémorial 156<sup>e</sup> année»: Développée, 2991.

**11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre-Charles Georges, du 10 mai 1994, intitulée: «Sacs poubelles et les agents de ville» (QE-2063)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION*

Les agents de ville pourraient-ils intervenir énergiquement contre le dépôt, par des restaurants, des sacs poubelles vers 19 h, la veille des levées?

Nous constatons que même la journée des sacs sont mis n'importe où dans la Vieille-Ville.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Les mardis et jeudis, dès 6 h 30, la Voirie effectue une levée des résidus ménagers en ville de Genève. En principe, les sacs poubelles des particuliers peuvent être déposés deux heures auparavant.

Selon la loi cantonale sur les déchets, il incombe aux restaurateurs d'éliminer séparément les déchets de cuisine et les huiles, qui sont levés par une entreprise privée. L'horaire d'évacuation de ces lavures est défini selon un accord passé entre le gérant et l'entreprise, ce qui implique que des sacs peuvent être déposés pendant la journée.

Quant aux autres déchets de restauration, tels que papiers et cartons, ils sont évacués par la Voirie dans le cadre des deux levées hebdomadaires.

Lorsque, au cours de leurs rondes, les agents de ville constatent des dépôts importants ou suspects, ils contactent aussitôt les Services de la voirie, qui procèdent à l'ouverture des sacs afin d'identifier le responsable. S'il s'agit effectivement d'un type de déchet non autorisé, une contravention est infligée à l'auteur du dépôt.

Au vu des différents types de déchets et des horaires variables, la situation reste complexe. Des instructions ont toutefois été données aux agents de ville afin qu'ils fassent preuve d'une vigilance accrue en la matière.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*Christian Ferrazino*

<sup>1</sup> «Mémorial 151<sup>e</sup> année»: Annoncée, 3790.

**12. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Jean-Pierre Lyon, développée le 4 décembre 2001, intitulée: «Modification des règlements concernant le domaine public: quelle information aux commerçants et artisans?» (I-59)<sup>1</sup>.**

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Cette interpellation soulève deux problèmes distincts. D'une part, M. Lyon s'étonne du fait qu'il ait été demandé au propriétaire d'un commerce de cycles situé à la place du Cirque de déplacer contre la vitrine un support servant de garage à vélos pour les clients. D'autre part, M. Lyon demande de quelle façon les commerçants sont informés des modifications des règlements concernant le domaine public.

L'obligation de présenter une requête en vue d'obtenir la permission d'utiliser le domaine public de façon accrue découle de la loi. Une lettre circulaire a dès lors été adressée aux commerçants en 1998, lors d'une modification légale.

L'intervention de l'agent de ville qui a demandé le déplacement contre la vitrine du commerce du support servant de garage à vélos était motivée par le souci légitime de diminuer la gêne occasionnée aux piétons par une telle installation. Rappelons en effet que les trottoirs sont en priorité destinés à la circulation des piétons.

Outre la publication dans la *Feuille d'avis officielle* de toute modification de lois et règlements, une lettre circulaire est systématiquement adressée aux personnes concernées.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:  
*André Hediger*

---

<sup>1</sup> Développée, 3057.

- 13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Antonio Soragni, Guy Valance et M<sup>me</sup> Isabelle Brunier, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2001, intitulée: «Quais de l'immobilier: une solution acceptable» (M-268)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à trouver, avec les organisateurs de manifestations, des lieux de remplacement lorsque ceux-ci souhaitent organiser des manifestations sur le pont des Bergues.

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le texte de la présente motion a été amendé et accepté par le Conseil municipal en date du 4 décembre 2001, après un examen en commission des travaux, où la motion avait été renvoyée le 4 juin 1997.

Dans un arrêt du 2 septembre 1997, le Tribunal administratif avait décidé qu'une manifestation du type de celle des Quais de l'immobilier n'était pas de nature à justifier la fermeture, même partielle, du pont des Bergues, le trafic cycliste et la sécurité des piétons représentant des intérêts prioritaires. De ce fait, les organisateurs, ne disposant plus de la surface nécessaire, ont choisi le site de Lausanne.

Sur le principe, la Ville de Genève examine de façon systématique avec les organisateurs de manifestations quels sont les sites les plus appropriés à leurs projets.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:

*André Hediger*

---

<sup>1</sup> Rapport, 3267.

**14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 16 janvier 2002, intitulée: «Promotion de la Ville de Genève auprès des fédérations sportives internationales» (QE-68)<sup>1</sup>.**

*TEXTE DE LA QUESTION ÉCRITE*

De nombreuses fédérations sportives internationales ont leur siège sur les rives du lac Léman, sans doute en raison du paysage magnifique, probablement eu égard à la concentration de celles-ci en un espace géographique confiné, certainement grâce à la présence d'organisations faitières importantes telles que le Comité international olympique et assurément pour des motifs fiscaux.

Compte tenu de ces facteurs objectifs qui poussent ce type d'organisations à s'installer dans notre région, considérant que l'apport de ces implantations en termes touristique, économique et d'image de marque est unanimement reconnu, notamment dans les milieux politiques, et relevant que plusieurs fédérations sportives internationales se sont récemment installées dans la périphérie lausannoise au cours des derniers mois après avoir lancé un ou plusieurs «appels d'offres» à toute ville désireuse de les accueillir, je pose les deux questions suivantes:

1. Quelles démarches concrètes le Conseil administratif a-t-il entreprises à ce jour pour attirer sur le territoire de la Ville de telles organisations – petites ou grandes? Et avec quels résultats sur les cinq dernières années?
2. Quelles démarches concrètes le Conseil administratif compte-t-il entreprendre dans les semaines, mois et années à venir dans ce sens? Avec quelle stratégie, quels objectifs et en y mettant quels moyens?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif est conscient de la nécessité d'attirer à Genève des organisations sportives d'envergure internationale. Ces dernières années, deux projets d'implantation à Genève de fédérations sportives ont d'ailleurs été examinés, ceux de l'UFA et de la FIBA.

En son temps, l'UFA avait pris contact avec la Ville de Genève afin de trouver un terrain au bord du lac. Malgré les démarches entreprises avec le soutien du Département des travaux publics, aucune solution satisfaisante ne put être trouvée.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4311.

Question: attirer des fédérations sportives internationales

Il y a deux ans, la FIBA a pris la décision de transférer son siège de Munich à Genève, où la fédération avait été créée septante ans plus tôt. La possibilité d'installer la FIBA sur une parcelle à Malagny fut tout d'abord examinée, en collaboration avec M. Lamprecht, mais ce projet n'aboutit pas.

Les surfaces nécessaires furent trouvées ultérieurement sur le site de Blandonnet, où la FIBA prendra possession de ses locaux en juin 2002, mois au cours duquel la fédération fêtera son 70<sup>e</sup> anniversaire. Une manifestation de basket de rue sera en outre organisée.

Des démarches ont manifestement été effectuées pour attirer à Genève des fédérations sportives dans les prochains mois, témoignant de l'attention que nous portons à cette question.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:

*Jean Erhardt*

Le conseiller administratif:

*André Hediger*

**M. Pierre Maudet** (R). La réponse du Conseil administratif est moyennement satisfaisante, dans le sens où celui-ci marque effectivement un intérêt pour le thème évoqué, c'est-à-dire qu'il essaie d'attirer des fédérations sportives internationales sur le territoire de la ville. Mais je suis moyennement satisfait que le Conseil administratif n'évoque pas des démarches, qui me semblent pourtant indispensables, entreprises en collaboration avec l'Etat, particulièrement concernant la promotion économique, avec le Département de l'économie, de l'emploi et des affaires extérieures dirigé par M. Lamprecht. Le sport représentant un volet important de l'activité municipale, je pense que nous aurions à gagner si la Ville de Genève travaillait davantage avec le département de M. Lamprecht, qui fait beaucoup en matière de promotion économique et pourrait également faire davantage en faveur du sport et des nombreuses institutions sportives.

Je cite le cas de l'UEFA, qui effectivement est restée à Nyon il y a quelques années. Il avait été question qu'elle se déplace pour venir s'installer à Genève, mais nous avons loupé le coche à l'époque. Je pense que c'est la démonstration que nous aurions tout à gagner d'une collaboration accrue entre l'Etat et la Ville.

**15. Motion de M<sup>mes</sup> Alice Ecuillon, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, André Fischer et Jacques Finet: «Un parc accueillant pour chacun» (M-265)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que le parc Geisendorf est très apprécié des riverains ainsi que de beaucoup d'autres personnes, y compris des écoliers fréquentant l'école Geisendorf;
- que l'état de ses chemins est lamentable, et cela depuis longtemps;
- que des réparations («bletz») jalonnent de nombreux secteurs desdits chemins;
- que ces réparations bitumeuses représentent un danger pour les personnes âgées et les enfants, parce qu'elles forment des dénivellations dangereuses;
- que l'accès des véhicules, parce qu'il représente un danger réel pour les usagers de ce havre de verdure, doit être complètement proscrit, à l'exception de celui des véhicules de service;
- que les poubelles actuelles, de modèles divers et variés, doivent être remplacées par des poubelles pratiques et inviolables;
- que les bancs en mauvais état représentent un danger pour les usagers,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter, dans les plus brefs délais, un crédit couvrant les travaux de réfection des chemins piétonniers ainsi que l'acquisition et la pose de poubelles adéquates afin que ni les corneilles ni d'autres intervenants ne puissent répandre leur contenu sur les pelouses;
- à procéder à la finition de l'installation de la tonnelle, qui, depuis plusieurs années, ne voit toujours rien pousser;
- à remettre en état les bancs défectueux.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC).** Pourquoi une telle motion? Le parc Geisendorf est agréable, très fréquenté, arborisé avec de magnifiques essences, les massifs floraux sont superbes, particulièrement au moment de la floraison des azalées et des rhododendrons. C'est un régal. Mais... En effet, il y a un «mais». Si les arbres sont une parure splendide de ce parc, il n'en est pas de même de ses chemins, et l'entretien du mobilier tel que les bancs et les poubelles laisse à désirer. Le parc

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4775.

Geisendorf subit malheureusement le même traitement que les autres parcs, notamment en fin de semaine. Se promener dans ses allées le dimanche matin est édifiant.

Les allées... parlons-en! Elle sont foulées chaque jour par de nombreuses personnes, particulièrement au cours de la belle saison; or enfants, personnes de tous âges, jeunes et moins jeunes, sont confrontés à des chemins réparés, il est vrai, mais tant de réparations, de «bletz» et de rafistolages finissent par devenir des obstacles, des risques pour tous et en particulier pour les aînés et les enfants, lesquels peuvent trébucher, tomber et se blesser.

La tonnelle a été construite depuis plusieurs années, et elle est probablement destinée aux personnes voulant se reposer sans être incommodées par l'ardeur des rayons du soleil durant la saison chaude; or depuis tout ce temps, rien n'y a encore poussé de significatif. Il y a bien quelques branchettes, un peu de glycine blanche depuis quelques semaines, un feuillage bien maigrichon par endroits, mais tout cela n'offre vraiment aucune possibilité de se mettre à l'ombre. Cette tonnelle ne répond pas à ce que nous pouvions en attendre.

En ce qui concerne les poubelles, les pelouses sont trop souvent jonchées de papiers, de sacs en plastique et de détritifs divers, comme les cannettes de bière et les bouteilles vides. Cela laisse à penser que les poubelles ne sont pas adaptées à la situation. Si un certain nombre d'entre elles comportent un couvercle, ce n'est malheureusement pas le cas pour toutes, ce qui permet soit aux corneilles soit à des individus mal intentionnés de s'en donner à cœur joie en vidant le contenu.

J'en viens maintenant à l'accès au parc des véhicules à moteur. Il est parfaitement inadmissible que ces derniers – je ne parle pas des véhicules de service, naturellement – pénètrent dans certaines allées du parc à grande vitesse, représentant ainsi un réel danger pour les usagers de ce havre de verdure. Il serait judicieux de mettre en place un système d'accès aux véhicules autorisés ne permettant pas aux véhicules privés de venir faire du gymkhana sous les branches des cèdres du Liban.

Pour terminer, j'évoquerai l'état des bancs. Il y a quelques mois, j'avais interpellé le magistrat concerné sur l'état de saleté de certains bancs. Depuis lors, rien n'a changé, si ce n'est que l'état de saleté sur certains bancs a encore empiré; certains d'entre eux ne reposent que sur trois pieds et, bancals, ils représentent un danger pour celles et ceux qui souhaitent s'y reposer.

**Le président.** Madame Ecuivillon, je vous interromps.

*M<sup>me</sup> Alice Ecuivillon.* Il y a un bruit infernal!

**Le président.** Madame Ecuver, je vous prie de fermer la porte à côté de vous, car même de la salle des pas perdus nous parvient du bruit, ce qui ne permet pas le développement de cette motion dans des conditions acceptables. (*M<sup>me</sup> Ecuver s'exécute.*)

*M<sup>me</sup> Alice Ecuverillon.* Je reprends ce que je disais concernant les bancs publics. Les usagers du parc Geisendorf réclament à grands cris une meilleure prise en compte de leurs besoins. Je saisis l'occasion qui m'est donnée ici de remercier les organisateurs de la fête au parc Geisendorf, le samedi 28 avril, les membres de l'Association de parents d'élèves de l'école Geisendorf, les enseignants et les collaborateurs de la Maison de quartier des Asters, lesquels ne restent pas inactifs face à la situation décrite plus haut.

C'est pour toutes ces raisons que je vous propose, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, d'accepter cette motion et de la renvoyer au Conseil administratif, afin qu'il puisse étudier les travaux à exécuter et les réaliser très rapidement, une somme figurant au programme financier quadriennal concernant l'entretien des parcs.

#### *Préconsultation*

**M. Guy Dossan (R).** Le groupe radical soutiendra cette motion, parce que la situation que M<sup>me</sup> Ecuverillon a dépeinte est tout à fait réelle. Il est vrai que les équipements du parc Geisendorf sont dans un état quelque peu délabré pour certains d'entre eux et que les chemins sont un peu chaotiques. Il ne faut pas oublier qu'une école enfantine et primaire est située dans ce parc, et il faudrait voir, pour l'avenir, s'il est bon de construire un tel établissement dans un parc ou d'aménager un parc autour d'une école, je ne sais pas laquelle des deux formules convient le mieux. La flore de ce parc est peut-être dégradée maintenant, mais la faune qui s'y trouve le soir est aussi un peu spéciale.

Nous soutiendrons donc cette motion. Je pourrais peut-être répondre à M<sup>me</sup> Ecuverillon au sujet de la tonnelle qu'il doit s'agir d'une nouvelle mode en Ville de Genève. Je ne sais pas si vous êtes allés au parc Baud-Bovy, dont on nous avait annoncé le futur charme splendide – on devait même acheter une machine pour couper les arbres – mais, aujourd'hui, il n'y a pas besoin de couper quoi que ce soit, car, dans ce parc, il n'y a pas une feuille sur un arbre! Je suppose donc que la nouvelle mode à la Ville de Genève consiste à planter des arbres qui ne poussent pas.

Par contre, si je suis d'accord avec le fait qu'il faut réaménager ce parc et effectuer certains travaux, je pense aussi qu'il faudra que les agents de sécurité

municipaux fassent leur travail. En effet, on trouve de tout dans ce parc en matière de détritux et, malheureusement, les sachets en plastique des «caninettes» sont utilisés par les enfants de l'école pour en faire des bombes à eau. Si vous en recevez une, vous en avez partout! Je dois dire aussi que, si j'avais des enfants, je ne les laisserais pas courir dans l'herbe du parc Geisendorf – je sais que M<sup>me</sup> Ecuillon va grimper aux rideaux quand je vais dire cela – parce que tous les propriétaires de chiens du quartier y promènent leur compagnon à quatre pattes. Je pense que, si nous entreprenons des travaux dans ce parc, ce qui est parfaitement normal, il faudra aussi y prévoir un peu plus de rondes de nos agents de ville pour que celui-ci reste propre une fois réaménagé.

**M. Alain Marquet** (Ve). Nous soutiendrons cette motion. Cependant, nous souhaitons apporter deux amendements, qui ajoutent deux invites à la motion.

*Projet d'amendement*

«– à perméabiliser les chemins;»

C'est une volonté des Verts que nous répétons fréquemment et que nous souhaitons voir appliquée dans le cas présent. D'autre part, pour reprendre une partie de ce qu'a dit M. Dossan, nous vous proposons l'amendement suivant:

*Projet d'amendement*

«– à faire respecter la législation sur la divagation des chiens.»

**M. Gérard Deshusses** (S). Le groupe socialiste adhère pleinement aux propos de M. Dossan de tout à l'heure et il votera également les deux amendements écologistes.

**M. Manuel Tornare, maire.** Je suis bien évidemment conscient du problème qui se pose au parc Geisendorf. Madame Ecuillon, comme vous le savez, j'ai donné l'ordre, au nom du Conseil administratif, de mettre des couvercles aux poubelles dans de nombreux parcs, pour éviter que les corneilles, comme vous l'avez dit très justement, s'emparent des détritux. Il est vrai que l'on peut ajouter encore davantage de poubelles; un plan a déjà été appliqué dans certains parcs à cette fin. Celui de Geisendorf est aussi concerné.

Concernant la tonnelle, nous avons déjà essayé à plusieurs reprises d'y planter des glycines et des chèvrefeuilles, mais ce décor a chaque fois été détruit par des actes de vandalisme.

Je vous rappelle aussi qu'il existe un programme de renouvellement des bancs publics, mais que cela a un coût. Comme vous le savez, puisque la commission des finances est en train d'étudier les comptes 2001, le Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) est en dépassement sur les crédits d'entretien, de même que le Service des écoles et institutions pour l'enfance. Il faut bien le reconnaître – c'est le point que je voulais aborder ici – partout sévit une certaine incivilité de la part de beaucoup de nos concitoyens. On remarque aussi très souvent un manque d'éducation chez les enfants, à qui les parents, lorsqu'il s'agit de jeter quelque chose, ne donnent pas le bon exemple, même quand il y a des poubelles à proximité. Qui n'a pas été témoin de cela?

Moi-même, qui habite à côté du parc La Grange, lorsque je promène mon chien le matin, entre 6 h 30 et 7 h du matin, je vois des enfants qui traversent le parc et font exprès de mettre des détritits à côté des poubelles; or les adultes font exactement la même chose... Je ne cite pas un cas pour en faire une généralité. Vous savez très bien qu'il y a des incivilités commises dans cette République comme dans d'autres. Il faut aussi passer par des mesures comme l'éducation des citoyens dès leurs jeunes années. C'est ce que nous essayons de faire avec les programmes que nous avons lancés dans le cadre du Service des écoles et institutions pour l'enfance.

Nous avons également lancé, avec la collaboration du Département de l'instruction publique, un plan «Ecoles propres» dans les écoles primaires de la ville; il commencera à être en vigueur au mois de septembre 2002. Cela, il faut le dire, au lieu de toujours tout demander aux pouvoirs publics. Monsieur Dossan et Madame Ecuillon, vous êtes tous les deux membres de partis politiques qui demandent toujours le «moins d'Etat». Alors, ne venez pas toujours crier au secours auprès des pouvoirs publics quand cela ne va pas; il faut peut-être aussi renvoyer aux citoyens une certaine part des responsabilités. Je suis bien conscient que certains ont ce sens des responsabilités et du civisme, mais, malheureusement, cela se fait de plus en plus rare.

Nous avons choisi d'accorder la priorité à la sécurité. Vous savez qu'il y a eu des problèmes dans l'école du parc Geisendorf il y a quelques mois, puisque l'un des concierges a connu des ennuis de santé et qu'il est maintenant à 50% à l'Assurance invalidité. Je lui ai demandé, pour pouvoir maintenir son emploi, d'utiliser les 50% restants à assurer la sécurité dans le préau. Il a reçu une formation appropriée, et cela a donné des résultats très satisfaisants dont je me réjouis.

En ce qui concerne le parc Baud-Bovy, vous avez dit, Monsieur Dossan, qu'il ne fallait pas construire une école dans un parc. Vous direz cela à ceux qui ont

construit cette école, du temps où les radicaux étaient majoritaires dans tous les conseils de la République, qu'ils fussent exécutifs ou législatifs. Les responsables sont certainement au cimetière de Plainpalais aujourd'hui, vous irez leur demander des explications...

Je vous rappelle que c'est le Conseil administratif qui a voulu l'existence du parc Baud-Bovy, c'est-à-dire M. Rossetti et M<sup>me</sup> Burnand, au sein de l'exécutif. Moi-même j'ai voté contre cela, car je n'ai jamais été convaincu par le projet des architectes. Eh bien, maintenant, il faut bien l'assumer, ce parc. L'autre jour, je me suis rendu sur place et j'ai demandé à M. Beer de faire diligence pour enlever les mauvaises herbes qui poussent au pied des charmilles. Il faut un certain temps pour que celles-ci puissent croître, environ une dizaine d'années. Mais il est vrai que la situation actuelle n'est pas satisfaisante, et je ne comprends pas pourquoi l'on a fait un parc de la sorte. Il faudra certainement améliorer son aménagement, mais cela coûtera cher, et ce sera là le dernier point que j'aborderai.

Concernant l'entretien des parcs, je suis tout à fait d'accord avec ce qui a été dit, mais reconnaissons quand même, comme nous le signalent de nombreuses lettres dans le courrier des lecteurs de nos journaux, que nos parcs sont magnifiques et bien entretenus. Je renvoie M<sup>me</sup> Ecuillon à ses propres propos quand elle nous félicitait au début de son intervention pour les arrangements floraux, ce dont je la remercie. Mais, s'il est vrai que nous pouvons faire mieux, cela nécessite des crédits supplémentaires. Or je vous répète que le SEVE a dépassé en 2001 les crédits que vous lui avez alloués; nous serons donc obligés d'inscrire des augmentations de rubriques budgétaires pour 2003, afin de corroborer vos demandes. Il vous faut aussi être conséquents avec ce que vous souhaitez: vos demandes se transforment en chiffres, en éléments de comptabilité, et j'espère que, au mois de décembre – je vous attendrai au contour – vous voterez ces sommes.

**M<sup>me</sup> Alice Ecuillon (DC).** Je remercie M. Tornare de ses propos, mais j'aimerais quand même en rectifier un certain nombre de détails. Il est bien joli de renvoyer la patate chaude aux citoyens. Bien sûr, les citoyens ont une part de responsabilité dans l'état de saleté des parcs, nous sommes tout à fait d'accord sur ce point, mais cela n'empêche pas que la part de responsabilité de la Ville existe bel et bien! Les chemins fendus où il y a vraiment beaucoup d'obstacles, ce ne sont pas les citoyens qui peuvent s'en occuper et les réparer! Eux ne peuvent que trébucher et tomber. Par conséquent, c'est à la Ville de se charger de cette tâche.

Ensuite, je l'ai dit, les massifs floraux du parc Geisendorf sont magnifiques, bien entendu, et c'est très bien. Quant aux poubelles, il y en a déjà, je n'en ai pas demandé plus! Mais certaines sont pourvues d'un couvercle et d'autres pas, malheureusement.

*M. Manuel Tornare, maire.* Cela va venir.

*M<sup>me</sup> Alice Ecuillon.* Oui, mais enfin, cela dure depuis un sacré moment!

Je reprends maintenant la question des bancs. Monsieur Tornare, je n'ai pas demandé que vous changiez tous les bancs, mais quand il y en a qui sont bancals et qui ne reposent que sur trois pieds, c'est dangereux pour les personnes qui veulent s'y asseoir. Cela, c'est une réalité. S'il y a un, deux ou trois bancs à réparer, je pense que la Ville de Genève peut faire face et assurer leur entretien. Je regrette, mais il y a plusieurs degrés de sécurité et certains sont plus urgents à assurer que d'autres. Monsieur Tornare, vous allez vous promener au parc de la Grange, c'est très bien! Mais venez une fois vous promener au parc Geisendorf et vous verrez... Parce que la réalité, c'est plus vrai que la fiction!

**M. Gérard Deshusses (S).** Je ne pensais pas reprendre la parole, mais je souhaite néanmoins remercier notre maire de ses excellents propos. Sans vouloir polémiquer pour autant, je voudrais aussi reprendre la fameuse saga des poubelles. Monsieur le maire, il est vrai que ce problème existe. Nous l'évoquons régulièrement à la commission des travaux, mais, finalement, nous ne savons plus quelle langue employer pour nous faire comprendre. Ce que nous voulons, ce n'est pas seulement davantage de poubelles, mais de meilleures poubelles. Nous savons bien que le Conseil administratif se balade à peu près dans toute l'Europe à l'occasion de ses voyages professionnels; il devrait donc aussi observer le mobilier urbain dans certaines villes proches de chez nous et constater que, ailleurs qu'à Genève, les poubelles sont plus grandes, mieux adaptées aux nouveaux emballages et qu'elles permettent de répondre à la demande des citoyens.

A propos d'incivilité, il est vrai aussi que la responsabilité en incombe à la Ville de Genève quand elle n'est pas en mesure de mettre à la disposition des citoyens des poubelles adéquates. Il n'est que de se balader le soir, certains week-ends, pour constater que ces poubelles ne sont pas adaptées aux besoins réels d'une population qui passe du temps dans la rue et qui y prend du plaisir. Les poubelles pleines, débordantes, avec tout autour de celles-ci quelques mètres carrés de détritrus, parce que leur capacité n'est pas suffisante, cela signifie que la Ville a des besoins mais qu'elle ne sait comment y remédier.

J'ajoute encore une dernière chose: je pense que l'on peut parler d'éducation, mais qu'il faut aussi se rendre compte qu'une municipalité doit faire elle-même un certain travail éducatif.

**M. Guy Dossan (R).** Je voudrais simplement répondre à notre maire, quand il dit que le Parti radical est pour le moins d'Etat... Oui, Monsieur le maire, nous sommes bien d'accord, nous le sommes également quant au fait qu'il faut quand même que les règlements soient respectés. Nous avons des règlements que nous perdons un temps fou à remettre à jour ou à dépoussiérer, et je pense que, à partir du moment où ils existent, il s'agit de les faire respecter! Je suis tout à fait d'accord que les lignes budgétaires augmentent en raison des incivilités de certains, mais je pense que, si nous faisons respecter les règlements, nous ne connaîtrons peut-être pas de dépassements de budget. Comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut aussi que chacun fasse son travail. Cela fait déjà onze ans que je suis conseiller municipal, et cela fait en tout cas onze ans que le Conseil municipal, tous partis confondus, demande que les règlements soient respectés.

Nous savons très bien qu'il y a chez certains une volonté politique pour qu'il ne se passe rien. En fait, quand je dis «certains», c'est à une seule personne que je pense. Vous êtes quatre contre un, Messieurs les conseillers administratifs, liez-vous, faites pression sur votre collègue qui, visiblement, n'est pas très enthousiaste à faire respecter les règlements. Cela ira peut-être mieux ainsi.

**M. Manuel Tornare, maire.** J'accepte tout à fait un certain nombre de critiques de M<sup>me</sup> Ecuivillon et de M. Dossan, car je suis d'accord avec le fait qu'il se pose un certain nombre de problèmes. Monsieur Deshusses, il ne faut pas confondre les poubelles qui sont dans les parcs, dont le nombre a sensiblement augmenté ces dernières années, avec celles qui se trouvent sur la voie publique. Avec mon collègue Christian Ferrazino, dans le cadre de la Délégation au mobilier urbain, nous essayons de réfléchir à ce problème pour mettre à la disposition de la population des poubelles plus grandes, plus pratiques et plus modernes, comme cela se fait, vous l'avez dit, dans d'autres municipalités.

Prenons l'exemple des Fêtes de Genève. Nous avons discuté de ce problème avec Christian Ferrazino. Pour l'édition 2002 de ces fêtes, cet été, des poubelles beaucoup plus grandes ont été prévues; elles permettront d'engranger bien davantage de détritiques que l'année passée. En 2001, en allant sur les lieux quotidiennement au nom de la mairie, je m'étais effectivement aperçu à cette occasion que la situation n'était pas admissible, c'est pourquoi nous avons pris des dispositions spéciales cette année. Madame Ecuivillon, nous allons donc dans votre sens.

Je suis d'accord avec vous en ce qui concerne les bancs bancals; nous allons donner l'ordre de «mettre le turbo», pour utiliser une expression chère au Conseil administratif, afin qu'ils soient réparés.

Monsieur Marquet, je vous donne juste une petite précision. Depuis que je suis à la tête du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement, j'ai donné l'ordre qu'on ne bitume plus les chemins dans les parcs, vous le savez très bien; j'y suis en effet opposé. J'estime que ce système n'est pas écologique et je ne vais pas vous en faire la démonstration, car vous la connaissez aussi bien que moi, si ce n'est mieux, puisque vous êtes du parti des Verts.

**M. Jean-Pierre Lyon (AdG/SI).** Je m'interroge à la suite des remarques formulées dans cette enceinte par M. le maire et les conseillers municipaux. Au mois de septembre, nous recevrons le projet de budget 2003. J'espère que la commission des finances, mandatée pour examiner l'ensemble du budget de la Ville, évoquera le problème des effectifs du personnel. Par exemple, au SEVE, je sais qu'il y a un problème au niveau des effectifs des jardiniers, de ceux qui s'occupent des parcs...

Je pense qu'il faudra peut-être aussi aborder le problème de la petitesse des poubelles, M. Tornare l'a bien dit en parlant des prochaines Fêtes de Genève; il faudra donc en effet «mettre le turbo» pour être efficaces. Les effectifs du personnel correspondent-ils aux tâches à accomplir? Ne faudra-t-il pas revoir tout le problème? Vous verrez, Mesdames et Messieurs, que c'est ainsi que nous parviendrons peut-être à en résoudre bien des aspects. Certains se plaignent qu'il faudrait davantage nettoyer les parcs, mais, en discutant avec les personnes engagées à cet effet, on s'aperçoit qu'il faut tenir compte du problème de l'absence de travailleurs malades, etc., d'où le manque de personnel! Voilà où se situe vraiment le problème, et nous aurons peut-être un débat très intéressant à ce sujet lors du vote du budget en décembre.

**M. Manuel Tornare, maire.** M. Lyon a raison: pendant dix ans, il y a eu ce que l'on a appelé un «personal stop» au sein du SEVE, c'est-à-dire que l'on a refusé des augmentations d'effectifs du personnel. Là n'est pas la réponse à tous les problèmes, Madame Ecuivillon, je devine votre pensée et je suis bien d'accord avec vous. En 2001, il y a eu six nouveaux postes supplémentaires au SEVE, mais aucun pour 2002, parce que ce sont les institutions de la petite enfance qui ont été privilégiées cette année, ce qui est normal. M. Lyon a donc exprimé – ça lui arrive! – des idées remplies de bon sens. Pour le budget 2003, il faudra peut-être également penser à augmenter le nombre de jardiniers, tant pour l'entretien des parcs que pour essayer de pousser une certaine partie – heureusement minoritaire – de la population à se comporter de manière plus citoyenne. Il y a aussi les corneilles qui sont inciviles, Madame Ecuivillon, sur ce point, nous sommes bien d'accord...

*Deuxième débat*

Mis aux voix, le premier amendement de M. Marquet concernant la perméabilisation des chemins est accepté sans opposition (quelques abstentions des radicaux et des démocrates-chrétiens).

Mis aux voix, le deuxième amendement de M. Marquet pour le respect de la législation sur la divagation des chiens est accepté à la majorité (1 opposition des libéraux et quelques abstentions).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée à l'unanimité.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à lui présenter, dans les plus brefs délais, un crédit couvrant les travaux de réfection des chemins piétonniers ainsi que l'acquisition et la pose de poubelles adéquates afin que ni les corneilles ni d'autres intervenants ne puissent répandre leur contenu sur les pelouses;
- à procéder à la finition de l'installation de la tonnelle, qui, depuis plusieurs années, ne voit toujours rien pousser;
- à remettre en état les bancs défectueux;
- à perméabiliser les chemins;
- à faire respecter la législation sur la divagation des chiens.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

**16. Motion de M<sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Olivier Coste, Pierre Maudet, Pierre Reichenbach, Jacques François, Damien Sidler et Alain Dupraz: «Pour une véritable information du Conseil administratif au Conseil municipal» (M-266)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- en dépit de demandes réitérées, les conseillers administratifs n'ont pas de politique commune d'information;
- il est normal et nécessaire que les conseillers municipaux reçoivent les informations en même temps que les citoyens, et non pas après ceux-ci;
- de nombreux conseillers municipaux souhaiteraient participer aux séances d'information publiques ou aux autres manifestations publiques organisées par les départements, mais qu'ils ne le font pas pour la simple raison qu'ils ne sont pas informés de leur tenue;
- l'intraCM offre désormais un outil de communication efficace et facile d'utilisation, tant pour l'émetteur que pour le récepteur de l'information,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- annoncer systématiquement sur l'intraCM toutes les manifestations publiques organisées par le Conseil administratif ainsi que par chacun des départements: séances d'information publiques, inaugurations, etc.;
- faire en sorte que chaque département évite d'organiser ces manifestations au moment où siègent la ou les commissions du Conseil municipal relevant de ce département.

**M<sup>me</sup> Alexandra Rys (DC).** Lors d'un précédent débat concernant une autre motion, la M-95, nous avons été nombreux à relever avec grand regret qu'il n'y avait pas réellement de politique cohérente du Conseil administratif en matière de communication. Il est cependant possible de remédier à un certain nombre de problèmes posés par cette absence de politique de communication, l'une des solutions consistant tout simplement à informer les conseillers municipaux. Cela en surprendra certains, mais la majorité de ces derniers est beaucoup plus assidue et sérieuse dans son travail qu'on ne veut bien l'imaginer. Les conseillers municipaux sont nombreux à souhaiter participer aux différents débats publics, manifestations et autres événements organisés par les différents départements.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4775.

## Motion: information du Conseil administratif au Conseil municipal

Nous avons avec l'intraCM un outil idéal: plus de papier, d'enveloppes, de frais de port, une information disponible instantanément pour tous les conseillers municipaux. Alors, de grâce, qu'au moins les conseillers administratifs publient systématiquement sur intraCM l'annonce de toutes les manifestations qu'ils organisent! Ensuite, libre aux conseillers municipaux d'y aller ou pas, c'est leur problème, mais au moins que le Conseil administratif fasse ce petit geste dans le domaine de la gestion de la communication. Je pense que ce n'est pas trop demander.

*Préconsultation*

**M. Didier Bonny** (DC). Ma collègue Alexandra Rys a déjà abordé un certain nombre de points, mais je me permets d'insister encore en donnant des exemples. En effet, il est vrai que cela fait plusieurs années que nous essayons d'«enfoncer le clou», si j'ose dire, pour être mieux informés. Nous ne voyons pas venir grand-chose, à l'exception, je dois le dire, du département de M. Vaissade où tous les conseillers municipaux reçoivent systématiquement les invitations aux différentes inaugurations. Ce qui se fait dans ce département-là pourrait se faire également dans les autres, et à moindres frais, en effet, puisqu'il suffirait maintenant de diffuser ces informations sur intraCM.

Je vous donne un exemple: il y a trois ou quatre jours, pour l'inauguration du monument Brunswick, les conseillers municipaux membres de la commission des travaux ont été invités à la cérémonie, mais je ne comprends pas très bien pourquoi les 65 autres n'ont pas eu droit à la même invitation, ou au moins à l'annonce de cet événement. Que je sache, nous sommes 80 à voter les crédits, et non pas seulement 15.

Monsieur Ferrazino, ce que je dis là n'est pas un reproche particulier à votre encontre, puisque je pourrais l'adresser à d'autres conseillers administratifs, mais il s'agit simplement d'explicitier notre demande. En effet, notre but est de pouvoir être au courant de ce genre d'événements, même si nous ne faisons pas partie d'une commission spécialisée ou qu'une inauguration n'a pas lieu dans notre quartier; ce n'est pas pour cette raison que nous ne sommes pas intéressés à nous y rendre pour y participer. Nous sommes conseillers municipaux de toute la ville de Genève et pas seulement pour un quartier ou pour une commission spécialisée. J'espère que le Conseil administratif va enfin nous entendre et que, dès le mois de septembre, tout cela sera rentré dans l'ordre.

**M. Olivier Coste** (S). Les deux préopinants ont déjà fait le tour de la question ou au moins évoqué ses points essentiels, mais nous pouvons effectivement nous

demander si, pour répondre à la demande d'un Conseil municipal qui exprime le besoin d'être informé, nous avons bien face à nous un Conseil administratif ou uniquement cinq départements qui ne veulent pas se coordonner.

**Mise aux voix, la motion est acceptée à l'unanimité.**

Elle est ainsi conçue:

### *MOTION*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- annoncer systématiquement sur l'intraCM toutes les manifestations publiques organisées par le Conseil administratif ainsi que par chacun des départements: séances d'information publiques, inaugurations, etc.;
- faire en sorte que chaque département évite d'organiser ces manifestations au moment où siègent la ou les commissions du Conseil municipal relevant de ce département.

*Le Conseil administratif est chargé de présenter un projet d'arrêté ou de prendre une mesure.*

## **17. Motion de MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Bernard Lescaze, Didier Bonny, Alain Marquet et M<sup>me</sup> Liliane Johner: «Adhésion de la Ville de Genève à Actares» (M-267)<sup>1</sup>.**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- que la Ville de Genève a adhéré aux principes du développement durable par l'adoption d'un Agenda 21;
- que la Ville de Genève, comme toute collectivité publique, doit se montrer attentive à l'évolution en termes de développement durable des entreprises avec lesquelles elle se trouve en lien;
- que la Ville de Genève, pour les mêmes raisons, se doit d'exiger une transparence en matière de développement durable de la part des entreprises avec les-

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4776.

quelles elle est amenée à traiter, par le biais de rapports annuels notamment, portant sur les aspects économiques, sociaux et environnementaux;

- que la Ville de Genève se trouve être actionnaire à divers titres (y compris comme employeur cotisant à une caisse de retraite détentrice d'actions) et qu'en la matière elle doit montrer qu'elle défend le principe même d'une économie durable, c'est-à-dire une économie qui n'est pas une fin en soi, mais qui se tient au service des hommes, dans une relation respectueuse des environnements sociaux et écologiques;
- qu'Actares, Actionnariat pour une économie durable, est une association neutre et apolitique, constituée de personnes physiques et morales, détentrices ou non d'actions, qui s'est fixé pour but d'encourager la participation active des actionnaires directs ou indirects dans la gestion des sociétés dont ils possèdent des actions et d'encourager la présence de la société civile au sein des associations de défense des droits des actionnaires;
- qu'Actares développe un travail en réseau avec les milieux associatifs, universitaires, économiques et financiers, tant suisses qu'européens, et que la Ville de Genève pourrait en tirer profit en cas d'adhésion à cette association;
- qu'une adhésion de la Ville de Genève à Actares permettrait de faciliter la diffusion de la réflexion à conduire en matière de développement économique durable;
- que pareille démarche a déjà été effectuée par d'autres collectivités publiques telles que la Ville de Lausanne,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'adhésion de la Ville de Genève, en tant que collectivité publique représentée par le Conseil administratif, à l'association Actares.

**M. Gérard Deshusses (S).** Cette motion parle d'elle-même, mais je vais néanmoins la développer quelque peu. A une époque où nous nous rendons compte de la dégradation de la planète et de notre environnement, où nous parlons de développement durable alors même que l'on essaie de mettre en place le Protocole dit «de Kyoto» entre les nations industrielles développées et les nations en développement, et où, plus modestement, au niveau de la Ville de Genève, nous avons adopté l'Agenda 21 et signé la Déclaration de Berne, nous estimons, nous, les motionnaires, que notre municipalité doit devenir membre d'Actares.

Qu'est-ce qu'Actares? C'est un actionnariat pour une économie durable, une association réunissant des actionnaires critiques afin d'imposer une gestion des affaires plus sociale, plus écologique et de piloter des initiatives dans ce sens.

Comment Actares parvient-elle à ce but? Elle possède une action, une seule action par entreprise qui est cotée en bourse chez nous, en Suisse. De ce fait, elle obtient des entreprises elles-mêmes l'ensemble des renseignements et peut participer à l'ensemble des opérations. A quelle fin? Pour développer un engagement actif, éthique et écologique, et ouvrir un dialogue constructif avec ces entreprises.

Vous me demanderez quel est l'intérêt pour la Ville de participer à cet actionnariat. Pourquoi devrait-elle devenir membre d'Actares? Il faut tout d'abord rappeler que la Ville s'est engagée dans une réflexion de ce type dans le cadre du développement durable, mais qu'elle est aussi une collectivité publique qui doit se renseigner, savoir ce que les entreprises installées sur son territoire font en matière de développement durable. La Ville de Genève est aussi une actionnaire, puisqu'elle gère des fonds de pension et possède des actions. Dans ce contexte, elle serait à même, par le biais d'Actares, de demander des renseignements quand elle le souhaite et de promouvoir une politique, une réflexion qu'elle soutient, en fonction de l'Agenda 21, de la Déclaration de Berne, etc.

**M. Alain Marquet** (Ve). M. Deshusses, qui est à l'origine de cette motion, vous a décrit l'essentiel de ce que représente Actares. Il était tout à fait logique que nous, les Verts, cosignons cette motion, puisque nous sommes sensibles, nous aussi, à la notion d'éthique, et que notre Ville est une collectivité qui, dans la mesure de ses prérogatives, se doit d'essayer de tendre vers plus d'éthique, ce que nous souhaitons vivement pour notre part. Nous l'avons déjà exprimé à de nombreuses reprises par le biais de motions: rappelez-vous nos interventions au sujet des bordures de trottoirs en granit ou des feux d'artifice des Fêtes de Genève. Nous tenons donc à ce que la Ville soit présente, même symboliquement, au sein d'Actares, parce que nous sommes convaincus aussi que cette présence symbolique est à même d'amener d'autres collectivités à se poser la question de leur éventuelle présence dans le cadre de cet actionnariat.

Vous avez compris aussi, grâce aux explications de M. Deshusses, qu'Actares, dans le cas présent, rendrait possible la présence de la Ville de Genève aux assemblées d'actionnaires, et que c'est aussi l'occasion, vraisemblablement, d'informer d'autres actionnaires sur le pouvoir qu'ils ont réellement au sein des entreprises afin de leur faire choisir une certaine politique que nous souhaitons tous et qui prône davantage de solidarité, d'éthique et de partage.

#### *Préconsultation*

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). C'est un aspect relativement mineur de la question que je souhaite aborder dans mon intervention, mais je le crois tout

de même essentiel. Tous les ménages et toutes les institutions – ainsi que, sans doute, la Ville de Genève en tant que telle et les autres collectivités publiques – ont reçu des offres des Services industriels de Genève (SIG) concernant le choix du type d'abonnement pour l'approvisionnement en électricité. Il y en a quatre, je vous les rappelle: l'abonnement mixte, qui comprend de l'énergie nucléaire, l'abonnement bleu, l'abonnement jaune et l'abonnement vert.

Or j'espère que, si nous entrons dans des réseaux tels que celui qui est proposé par la présente motion, ce que nous soutiendrons bien sûr, à l'occasion de l'envoi de ce document d'information des SIG que je viens de mentionner, une réflexion approfondie se déroulera au sein du Conseil administratif, de l'ensemble des conseils de fondations subventionnées et des collectivités publiques. Il serait parfaitement indécent que l'une ou l'autre des collectivités que je viens de mentionner s'abonne à de l'électricité comprenant de l'énergie nucléaire de manière déclarée et évidente, alors que l'Agenda 21 fixe le développement durable comme objectif.

A ce sujet, je m'estime relativement insatisfait des informations que j'ai sur cette question. Il faut que le Conseil administratif intervienne auprès des institutions subventionnées afin de les sensibiliser, si ce n'est les inciter à choisir au moins l'abonnement jaune – au niveau des tarifs, l'abonnement vert est bien plus cher – et à exclure le mixte et le bleu.

**M. Manuel Tornare, maire.** C'est surtout M. Ferrazino qui va répondre sur ce point, mais lui et moi avons déjà pris les devants par rapport à cette motion. Nous nous sommes un peu renseignés concernant Actares, mais nous n'avons pas obtenu toutes les informations que nous souhaitions. J'aimerais donc, au nom de mon collègue Ferrazino et de la commission de l'aménagement et de l'environnement, que cette motion soit renvoyée à une commission, parce que nous voudrions que celle-ci auditionne cette association pour obtenir les renseignements demandés.

M. Ferrazino va certainement le dire dans un instant: la Ville de Genève n'est pas une entreprise privée et elle n'en a pas les mêmes objectifs. En ce qui concerne le point évoqué par M. Paillard concernant le choix du type d'abonnement pour l'électricité soumis à la population par les SIG, nous avons également pris les devants. Nous avons bien évidemment dû répondre à ce choix et mon collègue Ferrazino va en parler dans un instant. Cependant, puisque je suis membre du conseil d'administration des SIG, délégué par le Conseil administratif, je peux vous dire que je lui ai déjà donné une partie de la réponse il y a environ un mois. Nous ne sommes donc pas en retard, Monsieur Paillard.

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Je vous remercie de me donner l'occasion de prendre la parole sur ce dossier. Comme le disait Manuel Tornare, notre préoccupation principale n'est pas de nous donner bonne conscience en adhérant à telle ou telle association. Nous le faisons volontiers, parfois, même si cela n'apporte pas forcément grand-chose, afin de montrer symboliquement notre volonté d'agir dans une certaine direction.

Sur ce point, je crois qu'il ne faut pas commettre une certaine confusion: la Ville de Genève n'est pas une entreprise et elle n'entend pas le devenir. Nous sommes une collectivité publique ayant un certain nombre d'objectifs et de missions très particulières. Nous ne disons pas que cela exclut notre adhésion à Actares, mais nous souhaitons tout de même obtenir un certain nombre de précisions et de garanties sur ce qu'impliquerait cette démarche, car, pour nous, l'Agenda 21 et le développement durable représentent une attitude quotidienne dans l'activité de nos services. Nous avons justement souhaité passer de la réflexion à la concrétisation et mettre en œuvre ces principes sur lesquels nous avons beaucoup réfléchi dans le cadre des activités des différents services.

Je reprends l'exemple donné par M. Paillard tout à l'heure pour vous montrer que le rôle des uns et des autres est très différent en matière de consommation d'électricité. Lorsque la Ville de Genève, au même titre que tous les ménages de la cité, a reçu la proposition des SIG visant justement à promouvoir une énergie propre, nous nous sommes dit, dans un premier temps, qu'il serait effectivement judicieux de faire un pas de plus que ne le pourrait le citoyen moyen bien intentionné, lequel choisirait l'abonnement jaune, c'est-à-dire l'électricité produite dans la région. En effet, nous avons pensé que nous pourrions choisir de l'électricité verte, c'est-à-dire celle qui vise à promouvoir des énergies renouvelables. Nous avons même évoqué la possibilité de faire en sorte que toute l'électricité du domaine public – environ un quart de la consommation générale de la Ville de Genève – provienne d'une énergie renouvelable.

Or nous nous sommes aperçus en discutant avec les SIG que, si nous agissions de la sorte, nous allions tout de suite couvrir l'ensemble de l'offre des SIG, à tel point que ceux-ci ne seraient pas en mesure de répondre à la totalité de la demande. Notre rôle à nous, collectivité publique, consiste donc davantage à œuvrer dans le sens du développement de superstructures et d'infrastructures de photovoltaïque, par exemple, et à nourrir la bourse solaire des SIG pour leur permettre de répondre favorablement aux citoyens qui, eux, vont faire la demande d'une électricité verte. Voilà le raisonnement que nous tenons, et ce que je viens de vous dire concernant les SIG l'illustre bien.

Au niveau de la Ville de Genève, nous ferons bien sûr l'effort de choisir en tout cas une consommation d'électricité propre, régionale, c'est-à-dire l'abonne-

ment jaune. Même en appliquant son nouveau tarif, je peux vous dire que cela coûtera environ 1 million de francs plus cher par année que la consommation électrique actuelle de la Ville de Genève. Néanmoins, nous pensons que nous devons faire cet effort, et nous vous le proposerons. Nous ne sommes pas allés jusqu'à vous proposer de faire un effort supplémentaire en choisissant l'abonnement vert pour les raisons que je vous ai indiquées, considérant que notre effort financier devrait prioritairement porter sur des installations qui vont permettre de procurer des énergies propres pouvant être vendues à des individus qui en feront la demande pour leur propre consommation.

Voilà, il ne s'agit pas du tout d'une fin de non-recevoir de la part du Conseil administratif, comprenez-nous bien. Simplement, Manuel Tornare et moi-même souhaitons que toute adhésion nouvelle de la Ville à une association soit bien comprise dans le sens des démarches qui sont les nôtres. Nous parlons de développement durable, mais cette formule est utilisée à tort et à travers, sans avoir toujours une connotation très précise; en effet, dans la notion de «développement durable» est toujours comprise celle de «développement». Je préfère donc utiliser quant à moi la notion de «développement soutenable» par rapport à des projets précis qui sont les nôtres, ceux de notre collectivité en fonction des objectifs et des missions que nous nous assignons. C'est dans le cadre de cette réflexion-là que nous souhaitons être auditionnés en commission afin de poursuivre la réflexion concernant une éventuelle adhésion de la Ville de Genève à Actares.

**M. Gérard Deshusses (S).** Je crois que M. Ferrazino a raison et qu'il faudra renvoyer cette motion en commission. Effectivement, il ne s'agit ni de se donner bonne conscience ni de faire du développement durable à tort et à travers. Cela dit, en ce qui concerne Actares, je tiens à vous rassurer, Messieurs les conseillers administratifs, car d'autres collectivités publiques, et notamment la Ville de Lausanne, en font déjà partie. Je pense que les Lausannois ne sont pas moins attentifs que nous en termes de développement durable.

Ce n'est pas une affaire d'entreprises qu'Actares, mais une affaire entre citoyens actionnaires et les entreprises sises notamment sur le sol helvétique. Il s'agit pour ces citoyens actionnaires de renforcer le lien entre eux-mêmes, les collectivités publiques ayant adhéré à Actares et ces entreprises, notamment en matière d'environnement.

Il faut également rappeler que la Ville de Genève a tout intérêt à faire partie d'Actares, dans la mesure où elle possède un territoire assez vaste comprenant toute une série d'entreprises dont il s'agirait de savoir quelles sont exactement les activités, notamment en termes d'environnement. Par le biais d'Actares, nous

pourrions demander des rapports environnementaux à ces entreprises. L'année dernière, Actares en a obtenu cinq, entre autres un sur Serono qui ne manque pas d'intérêt. La Ville de Genève est aussi un employeur, une collectivité qui a des caisses de pension qui, elles-mêmes, sont actionnaires. Par conséquent, pour ces raisons-là aussi, il est important de faire partie d'Actares.

Voilà pourquoi nous vous proposons de renvoyer cette motion à la commission des finances, de manière que des représentants d'Actares puissent être auditionnés ainsi que, éventuellement, ceux d'autres collectivités publiques qui font déjà partie de cette association.

**M. Alain Marquet** (Ve). Le discours de M. Ferrazino est évidemment tout à fait satisfaisant, et je le comprends très bien. Je partage son doute quant à la notion de développement durable, qui est un peu galvaudée. Je lui ferai néanmoins remarquer que dans celle de «développement soutenable» subsiste tout de même le terme «développement». Pour ma part, j'en viens de plus en plus à préférer la notion de «décroissance conviviale». Je suis prêt à expliquer à qui le souhaitera ce que j'entends par là.

J'en reviens au fait que la Ville ne doit pas jouer le rôle d'un mammoth dans une fourmilière en s'arrogeant la quasi-totalité de l'offre en énergie propre que les SIG peuvent proposer. Je pense, malgré tout, que la Ville a une fonction symbolique, comme nous l'avons dit en développant notre motion concernant Actares. C'est davantage son action symbolique qui est importante. Nous avons déjà fait une démarche comparable, en 2001, à propos de la bourse solaire. Nous ne demandions pas à la Ville d'injecter tout son capital et de fournir toute son énergie en solaire, mais de participer à cette tendance, ne serait-ce que symboliquement, par l'acquisition d'un certain nombre de parts à cette bourse solaire; et ce même si la Ville est productrice d'énergie et qu'elle a fabriqué des installations photovoltaïques ou thermiques sur ses bâtiments, ce qui est fort louable. Je pense que l'on peut être cuisinier et aller au restaurant, comme je l'ai déjà dit une fois à l'occasion du débat sur la bourse solaire.

Concernant les énergies des SIG, pourquoi la Ville ne choisirait-elle pas de se fournir partiellement en énergie verte? Nous pensons que ce geste symbolique est important, comme le choix de devenir membre d'Actares le serait lui aussi. Mais la municipalité, n'étant pas une entreprise, estime peut-être qu'elle n'a rien à faire au sein d'Actares. Au contraire, nous pensons qu'elle a quelque chose à y faire; en effet, puisqu'une collectivité comme la Ville de Lausanne en fait partie, comme l'a dit M. Deshusses, celle de Genève peut l'imiter, ce qui pourrait en quelque sorte montrer la voie à la population, de sorte que chacun puisse passer du statut d'«ego-citoyen» à celui d'«éco-citoyen».

**M. Bernard Paillard** (AdG/SI). Bonne chance pour la «décroissance conviviale»! C'est un peu comme votre proposition de «développement soutenable», Monsieur Ferrazino... A l'instar du terme «mondialisation», il y a des mots qui deviennent à la mode et sont repris par tous les médias; que vous regardiez CNN ou Arte, vous tomberez sur les mêmes vocables. Je crois que ce n'est pas la petite Ville de Genève qui va réussir à imposer sa sémantique.

Cela étant, Monsieur Ferrazino, je comprends votre argument de l'excès d'une demande en énergie verte par rapport à l'offre possible, évidemment, mais ce phénomène est ponctuel. Il est bien évident que les mécanismes du marché et de ceux qui organisent le marché vont aboutir à la situation où, à moyen terme, l'offre et la demande vont s'équilibrer. C'est donc de manière momentanée que se pose un problème physique de proposition d'énergie propre, mais celui-ci va bien sûr progressivement se résoudre.

Je voudrais faire une dernière remarque: Monsieur Ferrazino, vous ne m'avez pas répondu concernant les entreprises subventionnées par la Ville, mais j'insiste sur ce point. La Ville de Genève suit les prescriptions de l'Agenda 21, mais elle est également liée, par ailleurs, aux conditions de subvention. Il me semble trouver dans les documents annexes adressés aux subventionnés une incitation au développement durable – excusez-moi d'employer ce terme, même s'il ne vous plaît pas, mais c'est ainsi qu'il figure dans ces documents. Je pense que, concernant cette question des entreprises subventionnées, la Ville de Genève devrait avoir une politique définie, dont je constate actuellement qu'elle est plutôt inexistante.

**Mis aux voix, la prise en considération de la motion et son renvoi à la commission des finances sont acceptés sans opposition (abstention des libéraux).**

**Le président.** A la demande de M. Deshusses et en raison de l'absence de M. Juon parmi nous ce soir, le traitement de la motion M-268 concernant la régulation scientifique de la population des pigeons est repoussé à une séance ultérieure.

**18. Interpellation de M. Alain Gallet: «1<sup>er</sup> avril 2002: pour le respect du mésaccord, fermeture immédiate du parking Saint-Antoine» (I-67)<sup>1</sup>.**

**M. Alain Gallet** (Ve). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me suis permis de faire cette interpellation, que j'adresse au Conseil administratif et en particulier à M. Ferrazino, parce que j'ai passé plusieurs années de ma vie à essayer de faire en sorte que la Vieille-Ville retrouve une qualité de vie, mais également une qualité urbaine qu'elle a malheureusement peu à peu perdue. Je vous fais donc maintenant lecture du développement de cette interpellation. Je vous remercie d'en excuser le ton peut-être polémique, mais je crois qu'il est à la mesure de la déception que je vis depuis trop longtemps, comme de nombreux habitants de la Vieille-Ville. «L'ironie est la politesse du désespoir», vous excusez donc les mots d'humeur un peu noire qui suivent.

Toutes les fois que je retourne dans la Vieille-Ville, je suis révolté, et ce chaque jour plus que la veille. Jamais, en vingt ans de vie passée dans la Vieille-Ville, je n'avais assisté à une telle pagaille: du matin au soir, dans les zones piétonnes – je dis bien «les zones piétonnes» – et même la nuit, les voitures et les motos se permettent de stationner partout, même sur les trottoirs, devant les portes et sur les bandes cyclables. C'est un scandale! Il y aurait eu là matière à rédiger une motion, mais je préfère commencer par ce que j'appellerai un «coup de gueule».

Je m'y autorise, parce que, à l'époque, j'ai effectivement négocié, pour le compte de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville, des accords avec le Conseil d'Etat et avec le Conseil administratif. J'y ai mis une énergie énorme, car cela a représenté des centaines d'heures de travail. Le sentiment de trahison que je ressens aujourd'hui et depuis plusieurs mois est à la hauteur des espoirs que nous avons pu formuler à travers ce processus de négociation.

En outre, il existe déjà une motion à ce sujet, qui dort dans un tiroir... celui des rapports, sans doute. Je crois qu'il serait nécessaire qu'elle revienne en séance plénière du Conseil municipal le plus rapidement possible. Si la personne chargée du rapport m'écoute, qu'elle se mette au travail! Cette motion porte le numéro M-25, elle est intitulée «Mise en place de bornes rétractables» et elle concerne la Vieille-Ville». Elle a été renvoyée en commission le 18 janvier 2000, c'est-à-dire il y a plus de deux ans, puis a traîné plus d'un an dans un autre tiroir avant d'être traitée, et approuvée en une seule séance, le 20 mars 2001, par la commission de l'aménagement et de l'environnement. Nous attendons donc ce rapport avec la plus grande impatience. Il en va de même, je crois, pour le Conseil administratif et le Conseil d'Etat, lequel a des projets à ce sujet.

---

<sup>1</sup> Annoncée, 4776.

Aujourd'hui, force est de constater que tout est à refaire. La volonté d'un espace convivial dans la Vieille-Ville manifestée à de multiples occasions par le Conseil administratif – je parle de M. Ferrazino en particulier – est le dernier fil auquel peuvent se rattacher des habitants et des usagers complètement déboussolés par tant d'injustice et d'irresponsabilité des pouvoirs publics. Evidemment, je parle en particulier des services de l'administration cantonale et du Conseil d'Etat au temps de l'ancien conseiller d'Etat M. Ramseyer, que, je crois, il faut nommer ici, et qui avait, à l'époque, la charge à la fois des transports et de la police.

Il faut en effet se rappeler concrètement – mais sans esprit polémique, ni même de parti pris – que le parking Saint-Antoine, inauguré sous la neige le 1<sup>er</sup> avril 1996, n'a pu être édifié que parce que le recours de l'Association transports et environnement et celui de l'Association des habitants du centre et de la Vieille-Ville avaient été levés, à la suite des promesses de mesures de compensation et d'accompagnement. Il faut rappeler que la concertation concernant un accord sur ces promesses fut obtenue de manière bien laborieuse, tout comme le fut, je l'ai déjà dit, la conduite des négociations et des renégociations. Enfin, il faut rappeler encore que ces négociations finirent malgré tout, malgré la mauvaise volonté des autorités, par déboucher sur un compromis satisfaisant pour tous mais empreint de demi-mesures.

Je voudrais souligner que, sur le fond, ce compromis était acceptable, puisqu'il aboutissait à des mesures de circulation donnant à la Vieille-Ville un statut où la priorité était accordée aux piétons et où l'accès des véhicules motorisés à celle-ci était soumis à des conditions. Sur la forme, ce compromis ne pouvait évidemment être appliqué qu'à la condition expresse que des moyens spéciaux soient utilisés: des panneaux de circulation lisibles placés aux bons endroits, des aménagements marquant les accès à la Vieille-Ville et l'entrée dans un espace public protégé – car je crois que tout le monde s'accorde à dire que la Vieille-Ville est un espace public particulier à l'intérieur de l'ensemble de l'agglomération – et, enfin, une bonne information et des contrôles de police fréquents. Sur ce point, nous avons toujours parlé de contrôles de police plutôt dissuasifs que répressifs.

Aujourd'hui, nous devons constater que la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre ces moyens et faire appliquer ces accords fait totalement défaut, et je pèse mes mots. Elle ne fait pas à moitié, mais complètement défaut... sauf lors des échéances électorales, évidemment, lorsque, comme les fleurs au printemps, les belles promesses refléorissent... Sous l'effet délétère de l'action d'un magistrat incompétent que je viens de nommer et qui a entre-temps quitté le Conseil d'Etat, comme l'on sait, une frange de plus en plus importante – mais minoritaire, il faut le souligner – des automobilistes genevois a cessé de penser qu'il était utile, voire nécessaire, de lire les panneaux de signalisation et éventuellement de les respecter.

Je tire donc les conclusions de cette interpellation. Au fond, sur la forme et dans les faits, les accords conclus lors de l'ouverture du parking Saint-Antoine sont devenus des «mésaccords». Je sais que le mot n'existe pas dans le dictionnaire, mais je crois que ce néologisme est nécessaire aujourd'hui. Ces «mésaccords» impliquant une rupture unilatérale du contrat que nous avons passé lors des négociations, j'en conclus qu'il faut annuler les termes de cet accord. En ce sens-là, le parking Saint-Antoine, fonctionnel depuis six ans, n'aura en fin de compte été qu'un mauvais poisson d'avril, aujourd'hui pourri par la tête. Je le répète encore une fois, car on ne peut pas l'oublier, «l'ironie est la politesse du désespoir». A part les yeux pour pleurer, ce prometteur adage est tout ce qui reste à ceux qui ont bien voulu croire aux belles promesses et, peut-être, voudraient y croire encore.

Ainsi, interpellé par ce problème, j'interpelle à mon tour le Conseil administratif, qui est l'une des parties garantes de ces accords et membre à part entière du conseil d'administration de la Fondation des parkings. Je voudrais qu'il nous exprime ses intentions quant à l'opportunité de transmettre une requête pour la fermeture du parking Saint-Antoine de la Vieille-Ville tant auprès du Conseil d'Etat que de la Fondation des parkings, de telle sorte que, symboliquement, le parking soit bien fermé le 1<sup>er</sup> avril 2002... J'ai un peu de retard dans cette interpellation, puisque nous sommes déjà en mai, mais cela est dû à l'ordre du jour surchargé de nos séances plénières! Cette fermeture peut donc être reportée au 1<sup>er</sup> avril 2003; au point où nous en sommes, de toute façon, nous pouvons encore attendre un peu.

Je demande aussi que le Conseil administratif nous fasse part des moyens qu'il entend mettre en œuvre pour tailler en pièces le «mésaccord» et redonner quelque lustre à la démocratie participative et citoyenne. Les habitants et les usagers de la Vieille-Ville, les touristes et des milliers de personnes lui en seront extrêmement reconnaissants.

Enfin, je souhaiterais que le Conseil administratif nous informe... (*remarque de M. Winet*) – nous, c'est-à-dire aussi les usagers et les commerçants du quartier, Monsieur Winet, cela ne pose aucun problème – sur sa volonté de relancer le processus de négociations. Ici, nous revenons à des aspects plus sérieux, plus positifs du problème. Il s'agit de tenir compte des causes de l'impasse dans laquelle se trouve aujourd'hui la Vieille-Ville, ce qui permettrait une application intangible des mesures issues du processus de négociations. Je rappelle au sujet de ce processus dont ont fait partie les commerçants, l'ensemble des habitants, les usagers de la Vieille-Ville et l'administration que les accords dont j'ai fait mention ont été conclus le 22 mars 1999, c'est-à-dire il y a un peu plus de trois ans. Subséquemment, si la négociation est relancée, le parking Saint-Antoine, qui est donc fermé depuis le 1<sup>er</sup> avril 2002, comme je vous le disais, pourra rouvrir conditionnellement...

**M. Christian Ferrazino, conseiller administratif.** Monsieur Gallet, je partage votre coup de gueule, vous le savez, et ce d'autant plus volontiers que je suis un usager quotidien de la Vieille-Ville, le week-end aussi, d'ailleurs. J'ai pu constater, tout comme vous, la situation totalement insatisfaisante de cette prétendue zone résidentielle. Vous l'avez à juste titre relevé: les responsabilités de cet état de fait sont partagées, y compris au sein du Conseil municipal, puisque nous attendons déjà depuis deux ans qu'une motion déposée par un certain nombre de conseillers municipaux puisse enfin être traitée en séance plénière, ce qui n'est pas encore le cas à ce jour mais le sera bientôt, nous l'espérons.

Nous en reparlerons tout à l'heure en traitant la motion urgente M-305 de MM. Sottas, Lyon et Marquet, mais je rappelle ici ce qui s'est passé à la rue de la Corraterie et à la rue du Rhône, où il a fallu tous les jours plusieurs gendarmes et agents de ville pour faire respecter l'interdiction de circuler. Comme il n'est pas possible de mettre dans chaque rue des gendarmes et des agents de ville pour faire respecter les panneaux qui en prescrivent le mode d'utilisation, notre réponse consiste à choisir des aménagements adaptés aux décisions que nous avons prises. Tout le monde reconnaît aujourd'hui que les aménagements de la Vieille-Ville ne sont pas adaptés à une zone résidentielle.

Par conséquent, j'ai proposé deux mesures. La première fera l'objet de la proposition PR-224, qui sera soumise au Conseil municipal; vous allez en recevoir la teneur pour la séance plénière du mois de juin. Il s'agit d'une demande de crédit visant enfin à aménager les accès automobiles à la Vieille-Ville. C'est en effet un élément des accords conclus précédemment entre les collectivités publiques et les associations de la Vieille-Ville. Vous recevrez donc cette proposition pour la séance plénière du Conseil municipal du mois de juin, ce qui nous permettra d'intervenir, que ce soit à la rue de la Tertasse, à la rue des Chaudronniers, à la rue Théodore-de-Bèze, à la rue Colladon, à la rue Saint-Léger, bref, à tous les accès à la Vieille-Ville. Nous allons vous proposer des aménagements signalant l'entrée dans une zone résidentielle.

Ce faisant, nous n'aurons pas encore répondu de manière totalement satisfaisante à votre demande, Monsieur Gallet, nous l'avons bien compris. La deuxième mesure que je propose a été soumise au conseiller d'Etat M. Cramer. Je lui ai demandé de bien vouloir réunir la Ville de Genève et les associations de la Vieille-Ville qui étaient autour de la table de négociations à l'époque de ce fameux accord mentionné tout à l'heure, afin que nous examinions ensemble – c'est-à-dire la Ville, l'Etat et les associations – ce qu'il y a lieu de faire aujourd'hui. En effet, on ne peut pas se renvoyer la balle d'une association à une autre, de l'Etat à la Ville. Il faut donc mettre l'ensemble des interlocuteurs autour d'une table. Je suis pour ma part bien décidé à favoriser cette rencontre, avant

l'été bien évidemment, c'est-à-dire déjà au mois de juin. C'est en tout cas en ces termes que je me suis adressé au représentant du Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement.

J'en viens maintenant, Monsieur Gallet, à votre demande – sous forme de gag – de fermer le parking Saint-Antoine. Je dirais quant à moi qu'il faudrait mieux l'utiliser. C'est peut-être un élément de réponse, d'ailleurs, au problème de stationnement de la Vieille-Ville, car vous savez que, pour moi, celle-ci comprend bien entendu la Rôtisserie et tout le secteur compris jusqu'à la rue Frank-Martin et la place des Trois-Perdrix. On sait quel est le cirque quotidien des voitures – y compris et tout particulièrement le samedi, nous pourrions y passer en sortant de cette séance tout à l'heure – qui ne s'engagent dans cette rue que pour en sortir parce qu'elles n'ont pas trouvé l'hypothétique place qu'elles y cherchaient.

Quand on est témoin de cette situation-là, on est convaincu qu'il faut prendre des mesures tout d'abord pour supprimer le stationnement sur voirie dans ces zones sensibles. Le parking Saint-Antoine, s'il est fréquemment utilisé de jour, ne l'est pas du tout de nuit, alors que, la nuit ou en tout cas le soir, quand on se promène comme piéton dans la rue de l'Hôtel-de-Ville ou dans la rue de la Rôtisserie, il faut faire de l'escalade entre plusieurs voitures pour pouvoir accéder à certains endroits. L'une des solutions possibles à ce problème consisterait justement à faire mieux connaître la tarification très faible du parking Saint-Antoine la nuit, afin que les personnes qui veulent aller dans la Vieille-Ville puissent l'utiliser.

Par conséquent, si vous avez raison sur le fond, Monsieur Gallet, nous voyons que les propositions permettant de remédier à la situation constatée sont multiples. Il ne s'agit plus, aujourd'hui, de les énumérer, mais de les mettre en application. Nous sommes, pour notre part, bien décidés à y contribuer, et nous espérons qu'avec votre aide nous pourrions le faire très rapidement.

*L'interpellation est close.*

**Le président.** M. Maudet s'est engagé à développer son interpellation I-68 intitulée «Des tarifs fair-play pour les contribuables de la Ville» en moins de deux minutes. Je vais donc lui donner la parole pour le faire avant notre pause.

**M. Pierre Maudet (R).** Monsieur le président, mon intervention sera brève mais intense... Je vais vous demander de reporter mon interpellation. En effet, comme l'absence de M. Juon aujourd'hui nous prive d'un débat prometteur sur les gallinacés, l'absence aujourd'hui du magistrat chargé du département des

sports et de la sécurité, qui m'est cher, nous prive également d'un débat sur un autre type de pigeons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, les pigeons que sont les contribuables de la Ville de Genève en matière de tarifs. Il s'agit de tarifs sportifs, ce qui n'était pas précisé dans le titre de l'interpellation. C'est pourquoi je vous demande de l'inscrire à l'ordre du jour de notre prochaine séance, Monsieur le président.

**Le président.** Nous en prenons acte. Cette interpellation est donc reportée. Nos débats reprendront à 10 h.

## 19. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

## 20. Interpellations.

Néant.

## 21. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 9 h 30.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif .....	6730
2. Communications du bureau du Conseil municipal .....	6731
3. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 8 112 800 francs destiné à couvrir les frais de préétudes et d'études à engager pour les projets inscrits au 20 <sup>e</sup> programme financier quadriennal (PFQ) 2002-2005 (PR-175 A) .....	6733
4. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Olivier Moreillon, du 11 avril 1995, intitulée: «Article 44, alinéa 1, du règlement du Conseil municipal» (QE-2084) .....	6742
5. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. Jean-Pierre Lyon, M <sup>mes</sup> Fatiha Eberle, Isabel Nerny et Evelyne Strubin, acceptée par le Conseil municipal le 25 juin 2001, intitulée: «Priorité aux TPG» (M-163) .....	6743
6. Réponse du Conseil administratif à la motion de M. André Kaplun, acceptée par le Conseil municipal le 15 janvier 2002, intitulée: «Halte aux transferts de charges» (M-216) .....	6744
7. Réponse du Conseil administratif aux conclusions de la commission des pétitions, acceptées par le Conseil municipal le 14 novembre 2001, sur la pétition intitulée: «Odeurs pestilentielles à l'école du Mail II» (P-41 A) .....	6746
8. Réponse intermédiaire du Conseil administratif à la motion de MM. Bernard Paillard, Gérard Deshusses, Damien Sidler et M <sup>me</sup> Liliane Johner, acceptée par le Conseil municipal le 15 décembre 2001, intitulée: «Intégration des indemnités salariales du personnel municipal dans le salaire de base» (M-254) .....	6747
9. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de MM. Guy Valance et Pierre Rumo, développée le 16 septembre 1998, intitulée: «SWA: assiste-t-on à un «remake» des <i>Ailes du Désir</i> ?» (I-788) .....	6764

10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Roman Juon, développée le 13 janvier 1999, intitulée: «Domaine public et panneaux électoraux: discrimination» (I-798) .....	6766
11. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre-Charles Georges, du 10 mai 1994, intitulée: «Sacs poubelles et les agents de ville» (QE-2063) .....	6767
12. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation de M. Jean-Pierre Lyon, développée le 4 décembre 2001, intitulée: «Modification des règlements concernant le domaine public: quelle information aux commerçants et artisans?» (I-59) .....	6768
13. Réponse du Conseil administratif à la motion de MM. Antonio Soragni, Guy Valance et M <sup>me</sup> Isabelle Brunier, acceptée par le Conseil municipal le 4 décembre 2001, intitulée: «Quais de l'immobilier: une solution acceptable» (M-268) .....	6769
14. Réponse du Conseil administratif à la question écrite de M. Pierre Maudet, du 16 janvier 2002, intitulée: «Promotion de la Ville de Genève auprès des fédérations sportives internationales» (QE-68) ...	6770
15. Motion de M <sup>mes</sup> Alice Ecuivillon, Alexandra Rys, Odette Saez, MM. Didier Bonny, Jean-Charles Lathion, André Fischer et Jacques Finet: «Un parc accueillant pour chacun» (M-265) .....	6772
16. Motion de M <sup>me</sup> Alexandra Rys, MM. Olivier Coste, Pierre Maudet, Pierre Reichenbach, Jacques François, Damien Sidler et Alain Dupraz: «Pour une véritable information du Conseil administratif au Conseil municipal» (M-266) .....	6782
17. Motion de MM. Gérard Deshusses, Jacques François, Bernard Lescaze, Didier Bonny, Alain Marquet et M <sup>me</sup> Liliane Johner: «Adhésion de la Ville de Genève à Actares» (M-267) .....	6784
18. Interpellation de M. Alain Gallet: «1 <sup>er</sup> avril 2002: pour le respect du mésaccord, fermeture immédiate du parking Saint-Antoine» (I-67) ...	6792
19. Propositions des conseillers municipaux .....	6797
20. Interpellations .....	6797

21. Questions écrites ..... 6797

La mémorialiste:  
*Marguerite Conus*